



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 249
publié le 14 avril 2025**

Décisions émanant de l'administration générale (AG)	3
• Décision tarifaire n° 2025-15 AG du 4 février 2025 - Tarif des actions de formation - Année universitaire 2025-2026	4
• Décision n° 2025-42 AG du 4 avril 2025 - Proclamation des résultats du premier tour des élections des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers du Conservatoire national des arts et métiers	50
Décisions émanant de la direction de l'action régionale (DIRAR).....	51
• Note de service de l'administratrice générale relative aux missions des délégués interrégionaux du 11 mars 2025 - abroge et remplace la note de service de l'administrateur général d'octobre 2018	52
• Note de service DirAR relative aux agréments du 10 avril 2025	64

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

Décision tarifaire n° 2025-15-AG

Tarif des actions de formation - Année universitaire 2025-2026

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code du travail ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu le décret n° 2012-1246 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;

Vu le règlement intérieur du Cnam ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2019 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 juillet 2022 relative à la politique d'exonération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2024 relative à la politique tarifaire de l'établissement.

DECIDE :

Article 1 - Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public
- Pour les seules inscriptions à un parcours de formation initiale au Cnam conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou à un titre d'ingénieur diplômé :
 - les étudiants boursiers sur critères sociaux
 - les étudiants titulaires d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union européenne
 - les étudiants étrangers titulaires d'une bourse du Gouvernement français
 - les pupilles de la Nation ou de l'Etat

Cette exonération ne s'applique pas à la micro-certification dont le tarif est fixé à l'article 10.

Article 2 - Exonération partielle

Bénéficiaire d'une exonération partielle (35 % du tarif individuel), l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA)
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS)
- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH)
- Demandeur d'emploi en fin de droits
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA)
- Personne placée sous-main de justice
- Ainsi que, hors le cas des inscriptions à un parcours de formation initiale au Cnam conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou à un titre d'ingénieur diplômé :
 - les étudiants boursiers sur critères sociaux
 - les étudiants titulaires d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union européenne
 - les étudiants étrangers titulaires d'une bourse du Gouvernement français
 - les pupilles de la Nation ou de l'Etat

Cette exonération ne s'applique pas à la micro-certification dont le tarif est fixé à l'article 10.

Article 3 - Les tarifs aux unités d'enseignements à la carte du centre Cnam Paris :

Type d'enseignements	Nombre de crédits ECTS	Volume horaire de référence +/- 10% (heure)	Tarif tiers financeur	Tarif individuel
Par UE à la carte	2	22 h	345 €	69 €
Par UE à la carte	3	30 h	517 €	103 €
Par UE à la carte	4	40 h	690 €	138 €
Par UE à la carte	5	45 h	862 €	172 €
Par UE à la carte	6	50 h	1 035 €	207 €
Par UE à la carte	8	65 h	1 380 €	276 €
Par UE à la carte	9	70 h	1 552 €	310 €
Par UE à la carte	10	75 h	1 725 €	345 €
Par UE à la carte	12	75 h	2 070 €	414 €

Article 4 - Les tarifs aux Unités d'activités (UA) et cas particuliers du centre Cnam Paris :

Type d'enseignements	Nombre de crédits ECTS	Tarif tiers financeur	Tarif individuel
Par UA* (unité d'activité)	Quel que soit le nombre de crédits	1 035 €	207 €
<i>Cas particuliers :</i>			
MVA911 MVA912 MVA913	UE de remise à niveau non adossée à un nombre de crédit	690 €	138 €

*UA : la liste des UA sans prestation à l'élève avec un tarif égal à 0 € figure en fin de document

Article 5 - Tarifs des Doctorats ou Habilitation à diriger des recherches du centre Cnam Paris

	Tarif tiers financeur	Tarif individuel
Doctorat ou HDR pour trois années d'inscription	5 000€	Tarif ministériel en vigueur €
Doctorat ou HDR par année d'inscription supplémentaire	1 000€	

Les doctorants, inscrits au Cnam, bénéficient d'une exonération pour l'inscription à deux UES maximum par an.

Article 6 - Tarifs du bloc de compétences dans le cadre du compte personnel formation (CPF), au centre Cnam Paris

Un bloc de compétences est défini au préalable, par un ensemble d'unité d'enseignement.

Toute personne qui souhaite mobiliser son Compte Personnel Formation (MonCompteFormation) se verra appliquer ces tarifs. Ceux-ci ne peuvent prétendre à une exonération.

Nombre d'ECTS du bloc de compétences	Tarif du bloc de compétences
1 à 6 ECTS inclus	1 035 €
7 à 10 ECTS inclus	1 380 €
11 à 14 ECTS inclus	1 863 €
15 à 18 ECTS inclus	2 300 €
19 à 30 ECTS inclus	3 105 €

Article 7 - Unité d'enseignement « Enjeux des transitions écologiques : comprendre et agir (TED001)

L'UE TED001 est gratuite pour tout élève inscrits au Cnam au sein de l'Etablissement public et dans les centres Cnam en Région.

Cette UE est également gratuite pour l'ensemble des personnels du Cnam, sans condition de nombre de mois de contrat.

Article 8 - Tarifs 2025-2026

Les tarifs du centre Cnam Paris (colonne « entité ») s'appliquent lorsque la formation est réalisée sur deux années consécutives. S'il y a un changement de tarif annuel, c'est le tarif de la première année d'inscription qui sera retenu.

En cas de non validation de toutes les UES pour une inscription en « formule package » LP, masters et mastères spécialisés et/ou suite à une VAE partielle, sur une année :

-la poursuite de formation se fera sous la « formule à la carte », mais uniquement si le nombre des UES qui restent à valider est inférieur ou égal à 1/3 du nombre total des UES constituant le package.

-si le nombre des UES qui restent à valider est supérieur à 1/3 du nombre total des UES constituant le package, le paiement intégral du tarif annuel de la formule package est demandé.

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CCP	BCH3600A	11	Diplôme établissement Bachelor Entreprendre dans les métiers d'art et du design	-	500
CCP	CEVAE	1	Validation des acquis de l'expérience	2695	1232
CCP	CEINDA	1	Indemnité forfaitaire en cas d'annulation	207	207
CCP	CEVAER	1	Recevabilité VAE	250	250
CCP	CEVAPP	1	Validation des acquis personnels et professionnels	1100	407
CCP	CEVAR1	1	Atelier d'écriture VAE	115	110
CCP	CEVAR2	1	Atelier d'élaboration d'un support de présentation pour l'oral de la soutenance VAE	115	110
CCP	CEVAR3	1	Atelier de méthodologie VAE	115	110
CCP	CEXESR	1	Examen spécifique de rappel	207	207
CCP	CEXESR	1	Examen spécifique de rappel	207	207
CCP	CEXESR	1	Examen spécifique de rappel	207	207
CCP	D2E0100A	11	Diplôme d'établissement Etudiant Entrepreneur (D2E)	-	500
CCP	LP10101A	1	Licence professionnelle Sciences, technologie, santé mention bio-industries et Biotechnologies parcours Bio-informatique	3450	943
CCP	LP10101A	2	Licence professionnelle Sciences, technologie, santé mention bio-industries et Biotechnologies parcours Bio-informatique	1725	472
CCP	LP10401A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention développement de projets de territoires parcours Responsable de projets urbains, environnementaux et territoriaux	3450	943
CCP	LP10401A	2	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention développement de projets de territoires parcours Responsable de projets urbains, environnementaux et territoriaux	1725	472
CCP	LP11001A	1	Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle parcours Insertion sociale et professionnelle	3450	943
CCP	LP11001A	2	Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle parcours Insertion sociale et professionnelle	1725	472
CCP	LP11001A	3	Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle parcours Insertion sociale et professionnelle	1150	315

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CCP	LP11002A	1	Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle parcours Insertion par la culture	3450	943
CCP	LP11002A	2	Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle parcours Insertion par la culture	1725	472
CCP	LP11002A	3	Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle parcours Insertion par la culture	1150	315
CCP	LP11100A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention logistique et pilotage des flux parcours Responsable d'unité opérationnelle logistique	3450	943
CCP	LP11100A	2	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention logistique et pilotage des flux parcours Responsable d'unité opérationnelle logistique	1725	472
CCP	LP11201A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention logistique et transports internationaux parcours Responsable organisation et achats de transport internationaux et multimodaux	3450	943
CCP	LP11201A	2	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention logistique et transports internationaux parcours Responsable organisation et achats de transport internationaux et multimodaux	1725	472
CCP	LP11501A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations parcours Chef de projet handicap et emploi	3450	943
CCP	LP11501A	2	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations parcours Chef de projet handicap et emploi	1725	472
CCP	LP12001A	1	Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données parcours Analyse et Conception des Systèmes d'Information Décisionnels (ACSID) En HTT	3450	943
CCP	LP12400A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion	3450	943
CCP	LP12400A	2	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion	1725	472
CCP	LP12500A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière	3450	943

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CCP	LP12500A	2	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière	1725	472
CCP	LP13001A	1	Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention métiers de l'information : archives, médiation et patrimoine parcours Documentation audiovisuelle	3450	943
CCP	LP13001A	2	Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention métiers de l'information : archives, médiation et patrimoine parcours Documentation audiovisuelle	1725	472
CCP	LP13002A	1	Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention métiers de l'information : archives, médiation et patrimoine parcours Archives orales et audiovisuelles	3450	943
CCP	LP13002A	2	Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention métiers de l'information : archives, médiation et patrimoine parcours Archives orales et audiovisuelles	1725	472
CCP	LP13802A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers du décisionnel et de la statistique parcours Web Analytics	3450	943
CCP	LP13802A	2	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers du décisionnel et de la statistique parcours Web Analytics	1725	472
CCP	LP14000A	1	Licence professionnelle Sciences technologies, santé mention qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement parcours Évaluation et gestion des risques pour la santé/sécurité dans les entreprises	3450	943
CCP	LP14000A	2	Licence professionnelle Sciences technologies, santé mention qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement parcours Évaluation et gestion des risques pour la santé/sécurité dans les entreprises	1725	472
CCP	LP14501A	1	Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable parcours Coordinateur technique pour l'optimisation des énergies électriques renouvelables	3450	943
CCP	LP14501A	2	Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable parcours Coordinateur technique pour l'optimisation des énergies électriques renouvelables	1725	472
CCP	LP15301A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers de la médiation scientifique et technique parcours Assistant/chef de projet de médiation culturelle des sciences et techniques	3450	943
CCP	LP15301A	2	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers de la médiation scientifique et technique parcours Assistant/chef de projet de médiation culturelle des sciences et techniques	1725	472
CCP	MRO5100A	1	Master Droit, économie et gestion mention Comptabilité - Contrôle - Audit	4000	-

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CCP	MR05100A	1	Master Droit, économie et gestion mention Comptabilité - Contrôle - Audit	4000	2000
CCP	MR05100A	2	Master Droit, économie et gestion mention Comptabilité - Contrôle - Audit	2000	-
CCP	MR05100A	2	Master Droit, économie et gestion mention Comptabilité - Contrôle - Audit	2000	1000
CCP	MR05903A	1	Master Sciences humaines et sociales mention Information et communication parcours Médiation, sciences, techniques et innovation en société	4600	1300
CCP	MR05903A	2	Master Sciences humaines et sociales mention Information et communication parcours Médiation, sciences, techniques et innovation en société	2300	650
CCP	MR10101A	1	Master Sciences, technologies, santé mention Génie des procédés et bio-procédés parcours Ingénierie chimique	4600	1300
CCP	MR10101A	2	Master Sciences, technologies, santé mention Génie des procédés et bio-procédés parcours Ingénierie chimique	2300	650
CCP	MR10501A	1	Master Droit, économie, gestion mention Urbanisme et aménagement parcours Aménagement, villes et territoires	4600	1300
CCP	MR10501A	2	Master Droit, économie, gestion mention Urbanisme et aménagement parcours Aménagement, villes et territoires	2300	650
CCP	MR10502A	1	Master Droit, économie, gestion mention Urbanisme et aménagement parcours Mobilité	4600	1300
CCP	MR10502A	2	Master Droit, économie, gestion mention Urbanisme et aménagement parcours Mobilité	2300	650
CCP	MR10801A	1	Master Droit, économie et gestion mention gestion des ressources humaines parcours GRH et transformations numériques	4600	1300
CCP	MR10801A	2	Master Droit, économie et gestion mention gestion des ressources humaines parcours GRH et transformations numériques	2300	350
CCP	MR11201A	1	Master Sciences humaines et sociales mention gestion des ressources humaines parcours GRH et sociologie du travail	4600	1300
CCP	MR11201A	2	Master Sciences humaines et sociales mention gestion des ressources humaines parcours GRH et sociologie du travail	2300	650
CCP	MR11401A	1	Master Sciences humaines et sociales mention intervention et développement social parcours Recherche en travail social	4600	1300
CCP	MR11401A	2	Master Sciences humaines et sociales mention intervention et développement social parcours Recherche en travail social	2300	650
CCP	MR11402A	1	Master Sciences humaines et sociales mention intervention et développement social parcours Économie sociale et solidaire	4600	1300

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CCP	MR11402A	2	Master Sciences humaines et sociales mention intervention et développement social parcours Économie sociale et solidaire	2300	650
CCP	MR11602A	1	Master Sciences, technologies, santé mention Informatique parcours Recherche opérationnelle	4600	1300
CCP	MR11602A	2	Master Sciences, technologies, santé mention Informatique parcours Recherche opérationnelle	2300	650
CCP	MR11603B	1	Master Sciences, technologies, santé mention Informatique parcours Systèmes d'information et business intelligence HTT	4600	1300
CCP	MR11603B	2	Master Sciences, technologies, santé mention Informatique parcours Systèmes d'information et business intelligence HTT	2300	650
CCP	MR11603B	11	Master Sciences, technologies, santé mention Informatique parcours Systèmes d'information et business intelligence HTT	4600	1300
CCP	MR11604A	1	Master Sciences, technologies, santé mention Informatique parcours Traitement de l'information et exploitation des données	4600	1300
CCP	MR11604A	2	Master Sciences, technologies, santé mention Informatique parcours Traitement de l'information et exploitation des données	2300	650
CCP	MR11605A	1	Master Sciences, technologies, santé mention Informatique parcours Préparation à l'agrégation en informatique	2070	1035
CCP	MR11605A	2	Master Sciences, technologies, santé mention Informatique parcours Préparation à l'agrégation en informatique	1035	518
CCP	MR11606A	1	Master Sciences, technologies, santé mention Informatique parcours Réseaux et objets connectés	4600	1300
CCP	MR11606A	2	Master Sciences, technologies, santé mention Informatique parcours Réseaux et objets connectés	2300	650
CCP	MR11606A	11	Master Sciences, technologies, santé mention Informatique parcours Réseaux et objets connectés	4600	1300
CCP	MR12104A	1	Master Droit, économie et gestion, mention gestion de l'environnement parcours Organisations et transitions vers un développement durable	4600	1300
CCP	MR12104A	2	Master Droit, économie et gestion, mention gestion de l'environnement parcours Organisations et transitions vers un développement durable	2300	650
CCP	MR12201A	1	Master Droit, économie et gestion mention innovation, entreprise et société parcours Prospective, innovation et transformations des organisations	4600	1300
CCP	MR12201A	2	Master Droit, économie et gestion mention innovation, entreprise et société parcours Prospective, innovation et transformations des organisations	2300	650

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CCP	MR12202A	1	Master Droit, économie et gestion mention innovation, entreprise et société parcours Prospective, innovation et management public	4600	1300
CCP	MR12202A	2	Master Droit, économie et gestion mention innovation, entreprise et société parcours Prospective, innovation et management public	2300	650
CCP	MR12303A	1	Master Sciences, technologies, santé, mention mathématiques appliquées, statistique parcours Science des données	4600	1300
CCP	MR12303A	2	Master Sciences, technologies, santé, mention mathématiques appliquées, statistique parcours Science des données	2300	650
CCP	MR12401A	1	Master Droit, économie et gestion mention management sectoriel parcours Gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux	4600	1300
CCP	MR12401A	2	Master Droit, économie et gestion mention management sectoriel parcours Gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux	2300	650
CCP	MR13302A	1	Master Droit, économie gestion mention Management de l'innovation parcours Management de l'innovation et de la conception innovante	4600	1300
CCP	MR13302A	2	Master Droit, économie gestion mention Management de l'innovation parcours Management de l'innovation et de la conception innovante	2300	650
CCP	MR14001A	1	Master Sciences humaines et sociales mention Psychologie parcours Psychologie du travail, santé et parcours professionnels	4600	1300
CCP	MR14001A	2	Master Sciences humaines et sociales mention Psychologie parcours Psychologie du travail, santé et parcours professionnels	2300	650
CCP	MR14002A	1	Master Sciences humaines et sociales mention Psychologie parcours Psychologie de l'orientation et du conseil	4600	1300
CCP	MR14002A	2	Master Sciences humaines et sociales mention Psychologie parcours Psychologie de l'orientation et du conseil	2300	650
CCP	MR14102A	1	Master Sciences humaines et sociales mention Sciences de l'éducation parcours Conseil intervention développement des compétences	4600	1300
CCP	MR14102A	2	Master Sciences humaines et sociales mention Sciences de l'éducation parcours Conseil intervention développement des compétences	2300	650

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CCP	MR14201A	1	Master Sciences humaines et sociales mention Ergonomie parcours Intervenir en ergonomie	4600	1300
CCP	MR14201A	2	Master Sciences humaines et sociales mention Ergonomie parcours Intervenir en ergonomie	2300	650
CCP	MR14201A	3	Master Sciences humaines et sociales mention Ergonomie parcours Intervenir en ergonomie	1541	434
CCP	MR14202A	1	Master Sciences humaines et sociales mention Ergonomie parcours Conduire une recherche en ergonomie	4600	1300
CCP	MR14202A	2	Master Sciences humaines et sociales mention Ergonomie parcours Conduire une recherche en ergonomie	2300	650
CCP	MR14202A	3	Master Sciences humaines et sociales mention Ergonomie parcours Conduire une recherche en ergonomie	1541	434
CCP	MR14401A	1	Master Droit, économie et gestion mention management et commerce international parcours Mondialisation appliquée	4600	1300
CCP	MR14401A	2	Master Droit, économie et gestion mention management et commerce international parcours Mondialisation appliquée	2300	650
CCP	MR14601A	1	Master Sciences, technologies, santé mention réseaux et télécommunication parcours Systèmes de télécommunications mobiles	4600	1300
CCP	MR14601A	2	Master Sciences, technologies, santé mention réseaux et télécommunication parcours Systèmes de télécommunications mobiles	2300	650
CCP	MR14800A	1	Master Droit, économie, gestion mention contrôle de gestion et audit organisationnel	4000	2000
CCP	MR14800A	2	Master Droit, économie, gestion mention contrôle de gestion et audit organisationnel	2000	1000
CCP	MR14800A	11	Master Droit, économie, gestion mention contrôle de gestion et audit organisationnel	4000	-
CCP	MR14800A	12	Master Droit, économie, gestion mention contrôle de gestion et audit organisationnel	2000	-
CCP	MR14901A	1	Master Droit, économie, gestion mention Droit de l'entreprise	3450	1725
CCP	MR15200A	1	Master Sciences, technologies, santé mention Electronique, énergie électrique et automatique Systèmes communicants en environnement complexe	4600	1300
CCP	MR15200A	2	Master Sciences, technologies, santé mention Electronique, énergie électrique et automatique Systèmes communicants en environnement complexe	2300	650
CCP	MS0400A	1	Mastère spécialisé (label conférence des grandes écoles) Techniques des radiocommunications	4600	1300
CCP	MS0400A	2	Mastère spécialisé (label conférence des grandes écoles) Techniques des radiocommunications	2300	650

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CCP	MS1800A	1	Mastère spécialisé (label conférence des grandes écoles) Systèmes Mécatroniques et Robotiques	4600	1300
CCP	MS1800A	2	Mastère spécialisé (label conférence des grandes écoles) Systèmes Mécatroniques et Robotiques	2300	650
CCP	MVA911	1	Mise à niveau Maths (1) : Premiers outils de l'analyse, de l'algèbre et de la géométrie.	690	138
CCP	MVA912	1	Mise à niveau Mathématiques (2) : Dérivation, Etude de fonctions, Intégration - Équations différentielles - Nombres complexes	690	138
CCP	MVA913	1	Préformation en mathématiques	690	138
CFA-CNAM-IDF	CPN2700A	2	Titre RNCP Niveau 7 Manager de la chaîne logistique	7850	-
CFA-CNAM-IDF	CPN3100A	1	Titre RNCP Niveau 7 Chef de projet en ingénierie documentaire	7000	-
CFA-CNAM-IDF	CPN9500B	1	Titre RNCP Niveau 6 Responsable conception en installations frigorifiques et climatiques (en alternance et Formation continue)	8000	-
CFA-CNAM-IDF	DUS0400B	1	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques spécialité Finances, administration, comptabilité En alternance	7569	-
CFA-CNAM-IDF	ING0100B	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Topographie et Génie de l'aménagement En apprentissage	10235	-
CFA-CNAM-IDF	ING5600A	33	Diplôme d'ingénieur Spécialité systèmes électroniques Signalisation ferroviaire en apprentissage	10415	-
CFA-CNAM-IDF	ING6300A	33	Diplôme d'ingénieur Spécialité Instrumentation en partenariat avec ITII Ile de France en apprentissage	9000	-
CFA-CNAM-IDF	LG03602A	1	Licence Droit, Economie, Gestion mention Gestion parcours Commerce et développement international	6570	-
CFA-CNAM-IDF	LG03603A	1	Licence Droit, Economie, Gestion mention Gestion parcours Management Vaucanson	6900	-
CFA-CNAM-IDF	LG03607B	1	Licence Droit, Economie, Gestion mention Gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit L3 CCA en Apprentissage et en distanciel	6000	-
CFA-CNAM-IDF	LG03904A	33	Licence Sciences, technologies, santé mention Electronique, énergie électrique, automatique parcours Méthodes et sciences industrielles Vaucanson	7519	-
CFA-CNAM-IDF	LP10001A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en alternance	8200	-

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CFA-CNAM-IDF	LP10001A	2	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances en alternance	8000	-
CFA-CNAM-IDF	LP10103A	1	Licence professionnelle Sciences, technologie, santé mention bio-industries et Biotechnologies parcours Pharmacovigilances et autres vigilances	10160	-
CFA-CNAM-IDF	LP11201A		Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention logistique et transports internationaux parcours Responsable organisation et achats de transport internationaux et multimodaux	8384	-
CFA-CNAM-IDF	LP11502B	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations parcours Gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux En alternance	7870	-
CFA-CNAM-IDF	LP11902A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers de l'entrepreneuriat parcours Manager et développer une TPE-PME	9000	-
CFA-CNAM-IDF	LP12101A	1	Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité parcours Technicien métrologue	8700	-
CFA-CNAM-IDF	LP12300A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie	6500	-
CFA-CNAM-IDF	LP12601A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise parcours Collaborateur de cabinet d'expertise comptable	6500	-
CFA-CNAM-IDF	LP15701B	1	Licence professionnelle Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels parcours Chef de Projet Développement, Sécurité et Exploitation en alternance	7500	-
CFA-CNAM-IDF	MR05100B	22	Master Droit, économie et gestion mention Comptabilité - Contrôle - Audit En apprentissage ou à distance	7650	-
CFA-CNAM-IDF	MR09501A	22	Master Sciences humaines et sociales mention humanités numériques parcours Mégadonnées et analyse sociale (MEDAS)	6500	-
CFA-CNAM-IDF	MR11801A	22	Master Droit, économie et gestion mention marketing vente parcours Marketing intégré dans un monde digitalisé	7960	-
CFA-CNAM-IDF	MR12404A	22	Master Droit, économie et gestion mention management sectoriel parcours Leadership, complexité et management humaniste des établissements et services pour personnes âgées	8000	-

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CFA-CNAM-IDF	MR12701B	22	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance Alternants	9500	-
CN-ENT	CC11500A	1	Certificat de compétence Coordinateur en structure médico-sociale	5920	2960
CN-ENT	CC11500A	1	Certificat de compétence Coordinateur en structure médico-sociale	2950	-
CN-ENT	CC12400A	1	Certificat de compétence Accompagnement et conseil en évolution professionnelle	3192	1596
CN-ENT	CC16600A	1	Certificat de compétence Analyser le travail en vue de concevoir des projets de formation, de développement des compétences et de certification	3828	1914
CN-ENT	CC16600A	1	Certificat de compétence Analyser le travail en vue de concevoir des projets de formation, de développement des compétences et de certification	2450	-
CN-ENT	CC16700A	1	Certificat de compétences Concevoir, gérer et piloter des projets (action, dispositifs, parcours) de formation et de certification	4843	2422
CN-ENT	CC16700A	1	Certificat de compétences Concevoir, gérer et piloter des projets (action, dispositifs, parcours) de formation et de certification	3450	-
CN-ENT	CC16800A	1	Certificat de compétence Superviser l'ingénierie pédagogique des modules de formation multimodale	3857	1929
CN-ENT	CC16800A	1	Certificat de compétence Superviser l'ingénierie pédagogique des modules de formation multimodale	2450	-
CN-ENT	CC16900A	1	Certificat de compétence Accompagner les personnes dans leur parcours de formation et de transition professionnelle	3654	1827
CN-ENT	CC16900A	1	Certificat de compétence Accompagner les personnes dans leur parcours de formation et de transition professionnelle	2450	-
CN-ENT	CC17000A	1	Certificat de compétence Accompagnement en addictologie via le counseling Accompagnement en addictologie via le counseling	3464	1732
CN-ENT	CC4500A	1	Certificat de compétence Pratiques de médiation	6750	3375
CN-ENT	CC4500A	2	Certificat de compétence Pratiques de médiation	675	338
CN-ENT	CC7800A	1	Certificat de compétence Consultant en insertion dans le domaine du handicap	4662	2331
CN-ENT	CC7800A	2	Certificat de compétence Consultant en insertion dans le domaine du handicap	466	233
CN-ENT	CCH201	1	Conduite de dispositifs de médiation singulière	3150	1575

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CN-ENT	CCH201	2	Conduite de dispositifs de médiation singulière	315	158
CN-ENT	CCH202	1	Approfondissement des pratiques de médiation singulière	3150	1575
CN-ENT	CCH202	2	Approfondissement des pratiques de médiation singulière	315	158
CN-ENT	CPN74B10	1	Maîtriser les prérequis épistémologiques et disciplinaires en psychologie	7574	3787
CN-ENT	CPN74B10	1	Maîtriser les prérequis épistémologiques et disciplinaires en psychologie	4990	-
CN-ENT	CPN74B20	1	Maîtriser les référentiels théoriques et les cadres méthodologiques nécessaires à l'analyse et à l'intervention en psychologie du travail/clinique du travail	6105	3053
CN-ENT	CPN74B20	1	Maîtriser les référentiels théoriques et les cadres méthodologiques nécessaires à l'analyse et à l'intervention en psychologie du travail/clinique du travail	3772	-
CN-ENT	CPN74B30	1	Conduire un accompagnement individuel et collectif en psychologie du travail/clinique travail	4658	-
CN-ENT	CPN74B30	1	Conduire un accompagnement individuel et collectif en psychologie du travail/clinique travail	6682	3341
CN-ENT	CPN74B40	1	Intervenir sur/dans les organisations	3060	1530
CN-ENT	CPN74B40	1	Intervenir sur/dans les organisations	2244	-
CN-ENT	CPN9800A	1	Titre RNCP Niveau 6 Responsable de projets de formation	8928	4464
CN-ENT	CPN9800A	1	Titre RNCP Niveau 6 Responsable de projets de formation	5950	-
CN-ENT	CPN98B10	1	Analyser le travail en vue de concevoir des projets de formation, de développement des compétences et de certification	3828	1914
CN-ENT	CPN98B10	1	Analyser le travail en vue de concevoir des projets de formation, de développement des compétences et de certification	2450	-
CN-ENT	CPN98B20	1	Concevoir, gérer et piloter des projets (actions, dispositifs, parcours) de formation et de certification	4843	2422
CN-ENT	CPN98B20	1	Concevoir, gérer et piloter des projets (actions, dispositifs, parcours) de formation et de certification	3450	-
CN-ENT	CPN98B30	1	Superviser l'ingénierie pédagogique des modules de formation multimodale	3857	1929
CN-ENT	CPN98B30	1	Superviser l'ingénierie pédagogique des modules de formation multimodale	2450	-

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CN-ENT	CPN98B40	1	Accompagner les personnes dans leurs parcours de formation et de transition professionnelle	3654	1827
CN-ENT	CPN98B40	1	Accompagner les personnes dans leurs parcours de formation et de transition professionnelle	2450	-
CN-ENT	CS11500A	1	Certificat de spécialisation Psychopathologie, corps et travail. Sémiologie et Etiologie	5072	2536
CN-ENT	CS12500A	1	Certificat de spécialisation Psychologie existentielle et accompagnement des transitions professionnelles et de vie	4092	2046
CN-ENT	CS12500A	2	Certificat de spécialisation Psychologie existentielle et accompagnement des transitions professionnelles et de vie	409	205
CN-ENT	CS5300A	1	Certificat de spécialisation Chargé diversité	2640	1320
CN-ENT	CS7700A	1	Certificat de spécialisation La médiation dans l'institution : maîtrise et analyse de pratique du médiateur	4536	2268
CN-ENT	CS7700A	2	Certificat de spécialisation La médiation dans l'institution : maîtrise et analyse de pratique du médiateur	454	227
CN-ENT	CS7900A	1	Certificat de spécialisation Design collaboratif	4214	2107
CN-ENT	CS7900A	1	Certificat de spécialisation Design collaboratif	2650	-
CN-ENT	DNF001	1	Ouverture au monde du numérique	1750	875
CN-ENT	DU00300A	1	Diplôme d'Université Coordonnateur de parcours en santé	4032	2016
CN-ENT	EGS101	1	Environnement législatif, économique et politique des établissements médico-sociaux	1481	741
CN-ENT	EGS102	1	Environnement législatif, économique et politique des établissements sanitaires et sociaux	1463	732
CN-ENT	EGS105	1	Initiation à la comptabilité et au contrôle de gestion appliqués aux E2SMS	1470	735
CN-ENT	EGS106	1	Principes de droit social et de droit du travail applicables aux ESSMS	1484	742
CN-ENT	EGS118	1	Management des organisations et ressources humaines en secteur médico-social, sanitaire et social	1456	728
CN-ENT	EGS119	1	Méthodologie de conduite de projets en secteur médico-social, sanitaire ou social	1440	720
CN-ENT	FAD106	1	Animation, gestion et évaluation d'une séquence pédagogique	1596	798
CN-ENT	FAD108	1	Explorer son parcours en vue d'accompagner les transformations identitaires, relationnelles, professionnelles	1344	672
CN-ENT	FAD110	1	Conception et conduite de projets de formation	1584	792
CN-ENT	FAD111	1	Analyse du travail et ingénierie de la formation professionnelle	1824	912

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CN-ENT	FAD114	1	Développement des compétences en situation de travail	1584	792
CN-ENT	FAD117	1	La construction des données en sciences humaines	1620	810
CN-ENT	FAD118	1	Conception et pilotage d'une action de formation	1620	810
CN-ENT	FAD130	1	Accompagner le parcours de formation et de transition professionnelle	1596	798
CN-ENT	FAD131	1	Outils, usages et pratiques du numérique en pédagogie	1617	809
CN-ENT	FAD132	1	Formation et politiques territoriales	1620	810
CN-ENT	FAD140	1	Analyser et évaluer les pratiques pédagogiques	1596	798
CN-ENT	FAD141	1	Analyse et conception de référentiels et de certifications	1610	805
CN-ENT	FAD142	1	Acteurs, instances et aspects juridiques et financiers de la formation	1584	792
CN-ENT	FCAS10	1	Brasage sous vide	1386	693
CN-ENT	FCCA01	1	Matériaux composites	2520	1260
CN-ENT	FCCA05	1	Conception et dimensionnement de structures en matériaux composites	2160	1080
CN-ENT	FCCH01	1	Formation pratique au flux continu	1078	539
CN-ENT	FCCY01	1	Cycle de perfectionnement aux réalités économiques et sociales	3800	3800
CN-ENT	FCEA01	1	Introduction à la microscopie électronique à balayage et à la microanalyse X	2626	1313
CN-ENT	FCEA02	1	Approfondissement en imagerie au MEB et en microanalyse X	2625	1313
CN-ENT	FCEA04	1	Métallographie et fractographie	2640	1320
CN-ENT	FCEA05	1	Pratique de l'analyse EBSD	2704	1352
CN-ENT	FCEA17	1	Analyse des matériaux polycristallins par diffraction des rayons X	1332	666
CN-ENT	FCEP01	1	Faciliter la transformation des organisations	3969	1985
CN-ENT	FCMA01	1	Introduction et généralités sur les matériaux : Des propriétés aux usages	1188	594
CN-ENT	FCMC01	1	Conduite de dispositifs de médiation singulière (la formation de coach professionnel au Cnam)	3150	1575

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CN-ENT	FCMC02	1	La médiation et le collectif	1845	923
CN-ENT	FCMC04	1	Initiation à la caractérisation mécanique des matériaux métalliques	1584	792
CN-ENT	FCMC05	1	Initiation à la mécanique de la rupture	2112	1056
CN-ENT	FCMC06	1	Endommagements et mécanismes de rupture	2112	1056
CN-ENT	FCMC11	1	Introduction aux essais de fatigue	2112	1056
CN-ENT	FCMC12	1	Fatigue des pièces mécaniques et des structures métalliques	2550	1275
CN-ENT	FCMC20	1	Comportement dynamique rapide - tenue au crash	1530	765
CN-ENT	FCME05	1	Acquisition et traitement de données expérimentales	1078	539
CN-ENT	FCMG01	1	Initiation aux matériaux métalliques	1386	693
CN-ENT	FCMG04	1	Aspects microscopiques et macroscopiques du comportement mécanique des métaux	2640	1320
CN-ENT	FCMG05	1	Élaboration, traitements et emplois des principaux alliages industriels	1584	792
CN-ENT	FCMG10	1	Défauts des pièces métalliques	1833	917
CN-ENT	FCMS08	1	Revêtements et traitements de surface des métaux : principaux procédés de lutte contre la corrosion	2730	1365
CN-ENT	FCMS23	1	Initiation à la corrosion des matériaux métalliques	1440	720
CN-ENT	FCMT01	1	Traitement thermique des aciers	1672	836
CN-ENT	FCPL01	1	Initiation aux matières plastiques : les thermoplastiques	1625	813
CN-ENT	FCPL04	1	Comment aborder un problème de collage - Exemples - Applications	1380	690
CN-ENT	FCPL06	1	Viellissement des matières plastiques	2112	1056
CN-ENT	FCPL07	1	Caractérisations mécanique et rhéologique des polymères	1760	880
CN-ENT	FCPL18	1	Perméabilité des polymères aux gaz et aux petites molécules organiques - Relation structure - Propriétés	1020	510
CN-ENT	FCPS01	1	Etude de cas pratique en psychodynamique du travail	280	140
CN-ENT	FCTP52	1	Pratique et interprétation de l'inventaire d'intérêts professionnels et d'aide à l'orientation Horizons de carrière-R	602	301

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CN-ENT	FCTP55	1	Sens de la vie, sens du travail : orientation de la carrière et des choix fondamentaux de vie	600	300
CN-ENT	FCTP58	1	Sens de la vie et sens du travail : des nouveaux outils pour l'orientation et les bilans - Niveau 1	540	270
CN-ENT	FCTP69	1	Sens de la vie et sens du travail : des nouveaux outils pour l'orientation et les bilans - Niveau 2	270	135
CN-ENT	FCZ401	1	Découverte de la fatigue des matériaux	708	354
CN-ENT	FCZK20	1	Démarche fiabiliste pour la conception en fatigue	660	330
CN-ENT	HTS101	1	Handicap : concepts fondamentaux et panorama sur les déficiences	1610	805
CN-ENT	HTS103	1	La vie quotidienne des personnes en situation de handicap	1610	805
CN-ENT	HTS104	1	Techniques et méthodologie de la démarche scientifique : bases théoriques	798	399
CN-ENT	HTS105	1	Techniques et méthodologie de la démarche scientifique : aspects pratiques	798	399
CN-ENT	HTS107	1	La relation d'aide et qualité de vie	1540	770
CN-ENT	HTS108	1	Handicap et insertion professionnelle : de l'orientation à l'accès à l'emploi	1610	805
CN-ENT	HTS109	1	Handicap et entreprise : de l'intégration au maintien dans l'emploi	1610	805
CN-ENT	LP11501A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations parcours Chef de projet handicap et emploi	8671	4336
CN-ENT	LP11501A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations parcours Chef de projet handicap et emploi	4463	-
CN-ENT	LP11501A	2	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations parcours Chef de projet handicap et emploi	867	434
CN-ENT	LP11502A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations parcours Gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	8505	4253
CN-ENT	LP11502A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations parcours Gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	6592	-
CN-ENT	LP11502A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations parcours Gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	4200	2100

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CN-ENT	LP11502A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations parcours Gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	3256	-
CN-ENT	LP11502A	2	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations parcours Gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	851	426
CN-ENT	MCA011	1	Micro-certification - Décarbomez votre organisation	1260	1260
CN-ENT	MCA012	1	Micro-certification - Gérer les clients difficiles	420	420
CN-ENT	MCE002	1	Micro-certification - Clés pour manager sa première équipe	1140	1140
CN-ENT	MCPO01	1	Micro-certification - Développer ma micro-entreprise	300	-
CN-ENT	MCPO01	1	Micro-certification - Développer ma micro-entreprise	100	100
CN-ENT	Module 11	1	Fabrication additive des matériaux céramiques : du design au produit	2700	1350
CN-ENT	Module 5	1	Mise en forme des céramiques par voie sèche : atomisation et pressage	2250	1125
CN-ENT	Module 6	1	Mise en forme des céramiques par voie plastique : extrusion, injection	2700	1350
CN-ENT	Module 8	1	Céramiques techniques : matériaux et procédés associés	2700	1350
CN-ENT	PST001	1	Statistique descriptive et statistique inférentielle appliquées au travail	2280	1140
CN-ENT	PST002	1	Introduction à la psychologie clinique	2014	1007
CN-ENT	PST003	1	Introduction à la psychologie sociale et des organisations	2014	1007
CN-ENT	PST004	1	Introduction à la psychologie cognitive	2014	1007
CN-ENT	PST106	1	Clinique de l'activité et psychologie du travail	1755	878
CN-ENT	PST108	1	Psychologie du langage et clinique du dialogue	1755	878
CN-ENT	PST115	1	Les méthodes psychométriques	1596	798
CN-ENT	PST116	1	Clinique de l'expérience professionnelle : formation pratique	2476	1238
CN-ENT	PST117	1	Textes et théories en psychologie du travail	2640	1320
CN-ENT	PST120	1	Psychodynamique et psychopathologie du travail	1755	878

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CN-ENT	PSY001	1	Psychopathologie du chômage et de la précarité	1596	798
CN-ENT	TOF107	1	Outils méthodologiques et pratiques de l'entretien de conseil en évolution professionnelle	1596	798
EICNAM	CYC8000A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Agroalimentaire	960	480
EICNAM	CYC8101A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Automatique et robotique parcours Automatique	960	480
EICNAM	CYC8102A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Automatique et robotique parcours Mécatronique	960	480
EICNAM	CYC8301A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Bâtiment et travaux publics parcours Bâtiment En formation continue hors temps de travail	960	480
EICNAM	CYC8302A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Bâtiment et travaux publics parcours Structures en formation continue hors temps de travail	960	480
EICNAM	CYC8303A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Bâtiment et travaux publics parcours Géotechnique en formation continue hors temps de travail	960	480
EICNAM	CYC8304A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Bâtiment et travaux publics parcours Aménagement et environnement en formation continue hors temps de travail	960	480
EICNAM	CYC8305A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Bâtiment et travaux publics parcours Travaux publics En formation continue hors temps de travail	960	480
EICNAM	CYC8401A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Chimie parcours Analyse chimique et bio analyse	960	480
EICNAM	CYC8402A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Chimie parcours Chimie moléculaire et Formulation Appliquées aux Industries Chimiques, Pharmaceutiques et Cosmétiques	960	480
EICNAM	CYC8501A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Énergétique parcours Energie et environnement dans l'industrie et les transports	960	480
EICNAM	CYC8502A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Énergétique parcours Énergétique du bâtiment	960	480
EICNAM	CYC8600A	1	Diplôme d'ingénieur Génie biologique	960	480
EICNAM	CYC8701A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Génie des procédés parcours Procédés chimiques	960	480
EICNAM	CYC8702A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Génie des procédés parcours Procédés pharmaceutiques	960	480
EICNAM	CYC8801A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Génie électrique	960	480

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EICNAM	CYC8901A	1	Diplôme d'ingénieur spécialité Génie nucléaire parcours Technologie des réacteurs nucléaires et cycle du combustible	960	480
EICNAM	CYC8902A	1	Diplôme d'ingénieur spécialité Génie nucléaire parcours Radioprotection	960	480
EICNAM	CYC9000A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Gestion des risques	960	480
EICNAM	CYC9101A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité informatique parcours Architecture et ingénierie des systèmes et des logiciels (AISL)	960	480
EICNAM	CYC9102A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité informatique parcours Informatique modélisation optimisation	960	480
EICNAM	CYC9104A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité informatique parcours Informatique, réseaux, systèmes et multimédia	960	480
EICNAM	CYC9105A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité informatique parcours Informatique systèmes d'information	960	480
EICNAM	CYC9106A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité informatique parcours Cybersécurité	960	480
EICNAM	CYC9200A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Instrumentation	960	480
EICNAM	CYC9300A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Matériaux	960	480
EICNAM	CYC9401A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité mécanique parcours Acoustique	960	480
EICNAM	CYC9402A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité mécanique parcours Aéronautique - Aérodynamique	960	480
EICNAM	CYC9403A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité mécanique parcours Structure	960	480
EICNAM	CYC9404A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité mécanique parcours Conception intégrée - Produit process	960	480
EICNAM	CYC9600A	1	Diplôme d'ingénieur Systèmes électroniques	960	480
EICNAM	CYC9700A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité Télécommunications et réseaux (TR)	960	480
EPN01	CPN9500A	1	Titre RNCP Niveau 6 Responsable conception en installations frigorifiques et climatiques	6440	3220
EPN01	CPN9500A	21	Titre RNCP Niveau 6 Responsable conception en installations frigorifiques et climatiques	3220	1610
EPN01	CPN9500A	22	Titre RNCP Niveau 6 Responsable conception en installations frigorifiques et climatiques	3220	1610
EPN01	CPN9500A	40	Titre RNCP Niveau 6 Responsable conception en installations frigorifiques et climatiques	1610	805
EPN01	CPN9500A	41	Titre RNCP Niveau 6 Responsable conception en installations frigorifiques et climatiques	3220	1610
EPN01	CPN9500A	42	Titre RNCP Niveau 6 Responsable conception en installations frigorifiques et climatiques	4830	2415

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EPN01	CPN9500A	70	Titre RNCP Niveau 6 Responsable conception en installations frigorifiques et climatiques	5060	2530
EPN01	CPN9500A	71	Titre RNCP Niveau 6 Responsable conception en installations frigorifiques et climatiques	3450	1725
EPN01	MRI2103A	1	Master Droit, économie et gestion, mention gestion de l'environnement parcours Management de la construction durable et des écoquartiers en formation continue hors temps de travail	0	0
EPN01	UABT15	1	Mémoire de Master MCD	1035	207
EPN01	UABT16	1	Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil et construction (année 3)	1035	207
EPN09	ACT204	1	Protection sociale et engagement social	900	360
EPN09	ACT205	1	Actuariat branche dommages	900	360
EPN09	ACT206	1	Actuariat branche vie	900	360
EPN09	ACT207	1	Réglementation des entreprises et droit du contrat d'assurance	900	360
EPN09	BAN209	1	Droit et fiscalité du patrimoine	900	360
EPN09	BAN212	1	Relation clientèle, éthique et déontologie	600	240
EPN09	BAN213	1	Ingénierie patrimoniale	900	360
EPN09	BAN214	1	Investissements financiers et alternatifs	900	360
EPN09	CAMF8	1	Certification AMF : formule intensive pour les élèves inscrits au Cnam pour l'année en cours	70	70
EPN09	CAMF9	1	Certification AMF : formule intensive pour les élèves non-inscrits au Cnam pour l'année en cours	100	100
EPN09	CAMFA	1	Examen certifié AMF	80	80
EPN09	CAMFD1		Certification AMF Finance durable (formule visioconférence)	600	300
EPN09	CAMFD2	1	Certification AMF Finance durable - Formule intensive	160	160
EPN09	CAMFD3	1	Certification AMF Finance durable - Formule duo	330	330
EPN09	CAMFD4	1	Inscription examen certifié AMF Finance durable	80	80
EPN09	CAMFD5	1	Inscription examen certifié AMF Finance durable	80	80

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EPN09	CAMFD6	1	Inscription examen certifié AMF Finance durable	80	80
EPN09	CAMFD7	1	Inscription examen certifié AMF Finance durable	80	80
EPN09	CAMFD8	1	Certification AMF Finance durable : formule intensive pour les élèves inscrits au Cnam pour l'année en cours	70	70
EPN09	CAMFD9	1	Certification AMF Finance durable : formule intensive pour les étudiants hors Cnam	100	100
EPN09	CFAMF1	1	Certification AMF	800	400
EPN09	CFAMF2	1	Préparation certification AMF - Formule intensive	200	200
EPN09	CFAMF3	1	Préparation certification AMF - Formule complète	160	160
EPN09	CFAMF4	1	Inscription examen certifié AMF	80	80
EPN09	CFAMF5	1	Inscription examen certifié AMF	80	80
EPN09	CFAMF6	1	Inscription examen certifié AMF	80	80
EPN09	CFAMF7	1	Inscription examen certifié AMF	80	80
EPN09	CS11900A	1	Certificat de spécialisation Risques et assurances	11250	11250
EPN09	CS7400A	1	Certificat de spécialisation Solvabilité II	3100	3 100
EPN09	GFN203	1	Marchés financiers I : Produits de taux et gestion de portefeuille	900	360
EPN09	GFN204	1	Marchés financiers II : Futures et options	900	360
EPN09	GFN206	1	Gestion des risques actuariels et financiers	900	360
EPN09	GFN214	1	Comptabilité et décisions financières	900	360
EPN09	GFN216	1	Analyse financière et évaluation de l'entreprise	900	360
EPN09	GFN221	1	Gestion de trésorerie et solutions de cash management	900	360
EPN09	GFN222	1	Gestion des risques financiers de l'entreprise	900	360
EPN09	GFN223	1	Théorie financière de l'entreprise	900	360
EPN09	GFN227	1	Macroéconomie financière et analyse de la conjoncture	900	360

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EPN09	GFN228	1	Collecte et gestion des capitaux	900	360
EPN09	GFN230	1	Gestion des portefeuilles actions (cours ESSEC)	900	360
EPN09	GFN241	1	Financements de marchés et enjeux de durabilité	900	360
EPN09	GFN243	1	English for Business and Finance	300	120
EPN09	GFN244	1	Finance pour la gestion de patrimoine	900	360
EPN09	GFN250	1	Fondamentaux de la technologie blockchain	900	360
EPN09	GFN251	1	Actifs numériques et nouveaux modes de paiement	900	360
EPN09	GFN253	1	Capital-risques et financement des start-up	900	360
EPN09	GFN255	1	Finance durable	600	240
EPN09	GFN256	1	Probabilités et statistiques pour la finance	600	240
EPN09	GFN257	1	Droit et fiscalité de l'entreprise	900	360
EPN09	GFN258	1	Stratégie et ingénierie des fusions, acquisitions	600	240
EPN09	GFN259	1	Capital investissement et financements structurés	600	240
EPN09	GFN260	1	Machine Learning en assurance et finance	600	240
EPN09	LP100B10	1	Gestion des données numériques à des fins assurantiels	135	135
EPN09	LP100B20	1	Analyse et diagnostic des besoins en assurance	607	607
EPN09	LP100B30	1	Assurance : Prospection et Communication	743	743
EPN09	LP100B40	1	Pratique réflexive et démarche de recherche en assurance	540	540
EPN09	LP100B50	1	Assurance : Animer une petite équipe	340	340
EPN09	LP100B60	1	Compréhension du marché de l'assurance et de la stratégie des acteurs	675	675
EPN09	LP100B70	1	Conseil, Souscription, Gestion de produits d'assurances	1080	1080
EPN09	MR10701A	1	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	9000	3600

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EPN09	MR10701A	2	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance d'entreprise et ingénierie financière	5400	1800
EPN09	MR10702A	1	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	9000	3600
EPN09	MR10702A	2	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance de marché et gestion des capitaux	4500	1800
EPN09	MR10703A	1	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	9000	3600
EPN09	MR10703A	2	Master Droit, économie et gestion mention Finance parcours Finance numérique et Fintech	4500	1800
EPN09	MR107B21	1	Financements de marchés et enjeux de durabilité	900	-
EPN09	MR107B22	1	Marchés Financiers 1 : Produits de taux et gestion de portefeuille	900	-
EPN09	MR107B24	1	Régulation bancaire et économie de la banque	900	-
EPN09	MR107B41		Stratégie et ingénierie des fusions, acquisitions	600	-
EPN09	MR107B42	1	Gestion des portefeuilles actions	900	-
EPN09	MR107B44	1	Gestion du patrimoine du dirigeant	900	-
EPN09	MR107B51	1	Analyse financière et méthodes d'évaluation de l'entreprise	900	-
EPN09	MR107B52	1	Gestion des risques actuariels et financiers	900	-
EPN09	MR107B53	1	Capital-risques et financement des start-up	900	-
EPN09	MR107B54	1	Produits d'investissement financiers et alternatifs pour le patrimoine	600	-
EPN09	MR107B61	1	Gestion de trésorerie et solutions de cash management	900	-
EPN09	MR107B62	1	Probabilités et statistiques pour la finance	600	-
EPN09	MR107B63	1	Actifs numériques et nouveaux modes de paiement	900	-
EPN09	MR107B64	1	Finance pour la gestion de patrimoine et analyse macroéconomique	900	-
EPN09	MR107B71	1	Gestion des risques financiers de l'entreprise	900	-
EPN09	MR107B72	1	Marchés Financiers 2 : Futures et options	900	-
EPN09	MR107B73	1	Fondamentaux de la technologie blockchain	900	-

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EPN09	MR107B74	1	Droit et fiscalité du patrimoine	900	-
EPN09	MR107B81	1	Comptabilité et décisions financières	900	-
EPN09	MR107B82	1	Collecte et gestion des capitaux	900	-
EPN09	MR107B83	1	Finance durable	600	-
EPN09	MR107B84	1	Gestion de la relation clientèle patrimoniale	600	-
EPN09	MR107B85	1	Droit et fiscalité de l'entreprise	900	-
EPN09	MR107B91	1	Capital investissement et financements structurés	600	-
EPN09	MR107B92	1	Macroéconomie financière et analyse de la conjoncture	900	-
EPN09	MR107B94	1	Pratiques et outils d'ingénierie patrimoniale	600	-
EPN09	MR107BA1	1	Théorie financière appliquée au financement de l'entreprise	900	-
EPN09	MR12600A	1	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	9000	3600
EPN09	MR12600A	2	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	5400	2160
EPN09	MR12600A	2	Master Droit économie et gestion, mention actuariat	3600	1440
EPN09	MR126B20	1	Modélisation actuarielle du risque	3600	-
EPN09	MR126B40	1	Utilisation des techniques actuarielles pour la mesure et le pilotage du risque	5400	-
EPN09	MR12701A	1	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance EMCA	6600	6600
EPN09	MR12701D	1	Master Droit, économie, gestion mention monnaie, banque, finance, assurance parcours Management de l'assurance ELSA	5100	5100
EPN09	MR127B10	1	Résolution des problématiques financières par l'usage des outils numériques	1205	-
EPN09	MR127B20	1	Définition et applications des différentes typologies d'assurances	1800	-
EPN09	MR127B2E	1	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	5625	-
EPN09	MR127B30	1	Définition d'une problématique professionnelle et démarche de recherche en assurance	1100	-

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EPN09	MR127B40	1	Accompagnement de la prise de risques dans l'innovation	975	-
EPN09	MR127B50	1	Elaboration d'une stratégie marketing sur différents domaines d'activité stratégique	585	-
EPN09	MR127B5E	1	Réflexion et élaboration de la stratégie d'un établissement bancaire/financier	5625	-
EPN09	MR127B60	1	Pilotage de la performance de l'entreprise : prise en compte des facteurs budgétaires, humains et structurels pour la mise en œuvre d'un business plan	1415	-
EPN09	MR127B70	1	Mesure et contrôle des outils et méthodes de gestion en assurance pour la prise de décision	1425	-
EPN09	MR127B80	1	Application de la réglementation et des normes qualité pour la mise en conformité de ses pratiques	1195	-
EPN09	MR127B8E	1	Règles, Normes et Qualité en gestion bancaire, financière et patrimoniale	3100	-
EPN09	MR127B90	1	Positionnement, fonction, rôles du manager : acquisition d'outils pour manager efficacement	500	-
EPN09	MR127BA0	1	Comportements et postures au travail : Les savoir-être du secteur assurantiel	1500	-
EPN09	MR13601A	1	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	4600	3000
EPN09	MR13601A	2	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données	2300	1500
EPN09	MR136B10	1	Collecter, traiter et analyser des données économiques nationales et internationales grâce aux outils numériques	2300	-
EPN09	MR136B20	1	Analyse approfondie des stratégies des entreprises en termes d'innovation et d'emploi et des évolutions sectorielles	2300	-
EPN09	MR16300A	1	Gestion de patrimoine	9000	3600
EPN09	MR16300A	2	Gestion de patrimoine	4500	1800
EPN09	UA1226	1	Mémoire	460	230
EPN09	UA122K	1	Projet de fin d'études	1350	540
EPN09	UA122T	1	Expérience professionnelle ou stage	0	0
EPN09	UA122V	1	Mémoire actuariat	1350	540
EPN09	UA122W	1	Mémoire	1200	480
EPN09	UA122X	1	Expérience professionnelle ou stage	300	120

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EPN09	UAGF02	1	Mémoire	1200	480
EPN09	UAGF03	1	Expérience professionnelle ou stage	300	120
EPN09	UAGF04	1	Mémoire	1200	480
EPN09	UAGF05	1	Expérience professionnelle ou stage	300	120
EPN09	UAGF06	1	Mémoire	1200	480
EPN09	UAGF07	1	Expérience professionnelle ou stage	300	120
EPN09	UAGF08	1	Expérience professionnelle ou stage	0	0
EPN11	CC16400A	1	Certificat de compétence Guide conférencier	3450	2243
EPN11	CC16400A	2	Certificat de compétence Guide conférencier	1725	1122
EPN11	CC16400A	3	Certificat de compétence Guide conférencier	1920	860
EPN11	CC16400A	4	Certificat de compétence Guide conférencier	600	300
EPN11	CPN0700A	1	Titre RNCP Niveau 7 Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solidaire	10005	5003
EPN11	CPN0700A	1	Titre RNCP Niveau 7 Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solidaire	10000	5000
EPN11	CPN0700A	2	Titre RNCP Niveau 7 Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solidaire	5003	2502
EPN11	CPN0700A	2	Titre RNCP Niveau 7 Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solidaire	5000	2500
EPN11	CPN0700A	3	Titre RNCP Niveau 7 Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solidaire	2500	1250
EPN11	CPN07B10	1	Pilotage stratégique d'un organisme à vocation sociale ou culturelle en économie sociale et solidaire	1300	650
EPN11	CPN07B20	1	La gestion d'un organisme à vocation sociale et culturelle en ESS	600	300
EPN11	CPN07B40	1	La méthodologie de la Recherche Action	2250	1125
EPN11	CPN07B40	1	La méthodologie de la Recherche Action	350	175
EPN11	CRN0200A	1	Titre RNCP Niveau 6 Responsable associatif	5000	2500
EPN11	CRN02B10	1	Mise en œuvre et coordination du plan d'action d'une association en lien avec son conseil d'administration	1311	656

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EPN11	CRN02B20	1	Gestion administrative, financière et comptable d'une association	759	380
EPN11	CRN02B30	1	Coordination de l'activité d'une équipe de salariés, de bénévoles, de partenaires dans une association	1656	828
EPN11	CRN02B40	1	Conduite de projets en lien avec l'objet social de l'association	1142	621
EPN11	CS10800A	1	Certificat de spécialisation Préparation aux concours de catégorie A de la fonction publique	2070	1035
EPN11	CS10800A	2	Certificat de spécialisation Préparation aux concours de catégorie A de la fonction publique	-	518
EPN11	CS13400A	1	Certificat de spécialisation Connaitre la France	-	160
EPN11	CS13500A	1	Certificat de spécialisation Découvrir la France	-	80
EPN11	LP10700A	1	Licence professionnelle Arts, lettres, langues mention guide conférencier	6900	4600
EPN11	LP10700A	2	Licence professionnelle Arts, lettres, langues mention guide conférencier	3450	2300
EPN11	LP10700A	3	Licence professionnelle Arts, lettres, langues mention guide conférencier	600	300
EPN11	TICARA	1	Accompagnement à la recherche action	920	460
EPN11	TICARA2	1	Accompagnement à la recherche action - 10h	1840	920
EPN11	TICOOP	1	Initiation à la vie coopérative	460	230
EPN11	UA2326	1	Écriture du mémoire	0	0
EPN12	CRN03B20	1	Gestion des ressources humaines dans la santé	2000	
EPN12	CS10500A	1	Certificat de spécialisation Stratégie et management des achats dans les établissements sanitaires et médico-sociaux	5750	2875
EPN12	CS2600A	1	Certificat de spécialisation Innovations sociales - économie sociale et solidaire	3450	1725
EPN12	DU00400A	1	Diplôme d'Université Leadership et management des équipes du secteur sanitaire, social et médico-social	1380	276
EPN12	MRI14B42	1	Action et communication pour l'économie sociale et solidaire	3450	-
EPN12	MRI2404A	1	Master Droit, économie et gestion mention management sectoriel parcours Leadership, complexité et management humaniste des établissements et services pour personnes âgées	5750	2875

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
EPN12	MR12404A	2	Master Droit, économie et gestion mention management sectoriel parcours Leadership, complexité et management humaniste des établissements et services pour personnes âgées	8625	4313
EPN12	MR12404A	11	Master Droit, économie et gestion mention management sectoriel parcours Leadership, complexité et management humaniste des établissements et services pour personnes âgées	2875	1438
EPN12	MR12404A	22	Master Droit, économie et gestion mention management sectoriel parcours Leadership, complexité et management humaniste des établissements et services pour personnes âgées	4313	2156
EPN12	MR124B91	1	Développer une culture managériale et organisationnelle dans le secteur de la santé	1500	
EPN12	MR124BA1	1	Management et conduite du changement dans les organisations de santé	1500	
EPN12	MS0700A	1	Mastère spécialisé (label conférence des grandes écoles) économie et gestion de la santé	9500	4500
EPN12	MS0700A	11	Mastère spécialisé (label conférence des grandes écoles) économie et gestion de la santé	4750	2250
EPN12	UASA06	1	Projet tuteuré	1035	207
EPN12	UASA0D	1	Thèse professionnelle	1035	207
EPN12	UASA10	1	Expérience professionnelle	1035	207
EPN16	CS3600A	1	Certificat de spécialisation Design d'expérience utilisateur intégrée et de services (UXI) pour la transition responsable	2070	575
EPN16	MR05901A	1	Master Sciences humaines et sociales mention Information et communication parcours Transition numérique et co-design	4600	1300
EPN16	MR05901A	2	Master Sciences humaines et sociales mention Information et communication parcours Transition numérique et co-design	2530	725
EPN16	MR059B11	1	Compréhension des enjeux des environnements de travail numériques	2530	725
EPN16	MR059B21	1	Résolution collaborative de problème	2070	575
EPN16	MR059B31	1	Analyse et contextualisation des dispositifs sociotechniques pour conduire la transformation	2530	725
EPN16	MR059B41	1	Conduite de projets agiles pour la transformation numérique	2070	575
EPN16	MR059B71	1	Design d'expérience utilisateur intégrée et de services	1200	-
ESGT	EGCONC	1	Inscription Concours ESGT	60	60
ESGT	EGDCOM	1	Prestations complémentaires	230	230

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
ESGT	EGGT61	1	Droit	5000	5000
ESGT	EGGT64	1	Aménagement du territoire	2500	2500
ESGT	EGGT65	1	Aménagement de la propriété	2500	2500
ESGT	EGGT66	1	Accompagnement conception mémoire	1250	1250
ESGT	EGGT67	1	Science de la mesure	3300	3300
ESGT	EGGT68	1	Géomatique	1700	1700
ESGT	EGGT69	1	Accompagnement à la rédaction du mémoire	175	175
ESGT	EGINSC	1	Inscription Ressources ESGT	90	90
ESGT	EGLE2p-1	1	Cycle préparatoire ESGT	431	431
ESGT	EGTOE1	1	Inscription TOEIC	100	100
ESGT	EGTOE2	1	Inscription TOEIC	100	100
ESGT	EGTOE3	1	Inscription TOEIC	100	100
ESGT	EGTOE4	1	Inscription TOEIC	100	100
ESGT	ING0100A	1	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	10235	10235
ESGT	ING0100A	3	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	518	518
ESGT	ING0100A	4	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	690	690
ESGT	ING0100A	5	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	863	863
ESGT	ING0100A	6	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	1035	1035
ESGT	ING0100A	7	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	1208	1208
ESGT	ING0100A	8	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	1380	1380
ESGT	ING0100A	9	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	1553	1553
ESGT	ING0100A	10	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	1725	1725

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
ESGT	ING0100A	11	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	1898	1898
ESGT	ING0100A	12	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	2070	2070
ESGT	ING0100A	13	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	2243	2243
ESGT	ING0100A	14	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	2415	2415
ESGT	ING0100A	15	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	2588	2588
ESGT	ING0100A	16	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	2760	2760
ESGT	ING0100A	17	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	2933	2933
ESGT	ING0100A	18	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	3105	3105
ESGT	ING0100A	19	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	3278	3278
ESGT	ING0100A	21	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	3623	3623
ESGT	ING0100A	22	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	3795	3795
ESGT	ING0100A	23	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	3968	3968
ESGT	ING0100A	24	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	4140	4140
ESGT	ING0100A	25	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	4313	4313
ESGT	ING0100A	27	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	4658	4658
ESGT	ING0100A	28	Diplôme d'ingénieur Spécialité géomètre et topographe En formation initiale sous statut étudiant	4830	4830
ESGT	MR11501A	1	Master Sciences, technologies, santé mention géographie, aménagement, environnement et développement parcours Identification, aménagement et gestion du foncier	10235	10235
ESGT	MR11501A	1	Master Sciences, technologies, santé mention géographie, aménagement, environnement et développement parcours Identification, aménagement et gestion du foncier	10235	10235
ESGT	MR11502A	1	Master Sciences, technologies, santé mention géographie, aménagement, environnement et développement parcours Méthodes, outils de suivi pour l'aménagement et l'environnement – MOSAE	10235	10235

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
ESGT	MR11502A	1	Master Sciences, technologies, santé mention géographie, aménagement, environnement et développement parcours Méthodes, outils de suivi pour l'aménagement et l'environnement – MOSAE	10235	10235
INTEC	DGC0100A	1	Diplôme d'établissement Diplôme de gestion et de comptabilité (DGC)	-	3200
INTEC	DGC0100A	1	Diplôme d'établissement Diplôme de gestion et de comptabilité (DGC)	4400	3400
INTEC	DGC0100A	1	Diplôme d'établissement Diplôme de gestion et de comptabilité (DGC)	4500	3500
INTEC	DGC0100A	2	Diplôme d'établissement Diplôme de gestion et de comptabilité (DGC)	4200	3200
INTEC	DGC0100A	3	Diplôme d'établissement Diplôme de gestion et de comptabilité (DGC)	-	3200
INTEC	DGC0100A	3	Diplôme d'établissement Diplôme de gestion et de comptabilité (DGC)	4313	3313
INTEC	DGC0100A	3	Diplôme d'établissement Diplôme de gestion et de comptabilité (DGC)	4200	3200
INTEC	DSGC100A	21	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	-	3300
INTEC	DSGC100A	21	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	4459	3459
INTEC	DSGC100A	21	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	4300	3300
INTEC	DSGC100A	22	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	-	3300
INTEC	DSGC100A	22	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	4459	3359
INTEC	DSGC100A	22	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	4300	3300
INTEC	DSGC100A	23	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	4600	3600
INTEC	DSGC100A	23	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	4600	3600
INTEC	DSGC100A	24	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	-	3600
INTEC	DSGC100A	24	Diplôme d'établissement Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	4600	3600
INTEC	INAVA1	1	Validation des acquis de l'expérience	2750	1750
INTEC	INAVA2	1	Validation des acquis de l'expérience	2750	1750
INTEC	INAVA3	1	Validation des acquis de l'expérience	2750	1750

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
INTEC	INAVA4	1	Validation des acquis de l'expérience	2750	1750
INTEC	INAVA5	1	Validation des acquis de l'expérience	2750	1750
INTEC	INCV85	1	Validation des acquis professionnels et personnels	120	120
INTEC	INCV85	1	Validation des acquis professionnels et personnels	100	100
INTEC	INCVES	1	Validation des études supérieures	120	120
INTEC	INCVES	1	Validation des études supérieures	100	100
INTEC	INCVSS	1	Validation des études supérieures et validation des acquis professionnels et personnels	140	140
INTEC	INCVSS	1	Validation des études supérieures et validation des acquis professionnels et personnels	120	120
INTEC	INJVA1	1	Validation des acquis de l'expérience sans accompagnement	200	200
INTEC	INJVA2	1	Validation des acquis de l'expérience sans accompagnement	200	200
INTEC	INJVA3	1	Validation des acquis de l'expérience sans accompagnement	400	400
INTEC	INJVA4	1	Validation des acquis de l'expérience sans accompagnement	400	400
INTEC	INJVA5	1	Validation des acquis de l'expérience sans accompagnement	600	600
INTEC	INJVAD	1	Validation des acquis de l'expérience sans accompagnement	200	200
INTEC	INRVAE	1	Recevabilité de la validation des acquis de l'expérience	250	250
INTEC	LG03607B	1	Licence Droit, Economie, Gestion mention Gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit L3 CCA en Apprentissage et en distanciel	3200	2500
INTEC	LG03607B	1	Licence Droit, Economie, Gestion mention Gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit L3 CCA en Apprentissage et en distanciel	3400	2750
INTEC	LG03607B	2	Licence Droit, Economie, Gestion mention Gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit L3 CCA en Apprentissage et en distanciel	1950	1500
INTEC	LP12602A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise parcours Responsable de portefeuille comptable	-	200

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
INTEC	LP12602A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise parcours Responsable de portefeuille comptable	-	200
INTEC	LP12602A	1	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise parcours Responsable de portefeuille comptable	-	200
INTEC	MR05100B	1	Master Droit, économie et gestion mention Comptabilité - Contrôle - Audit En apprentissage ou à distance	3900	2900
INTEC	MR05100B	1	Master Droit, économie et gestion mention Comptabilité - Contrôle - Audit En apprentissage ou à distance	3750	2750
INTEC	MR05100B	1	Master Droit, économie et gestion mention Comptabilité - Contrôle - Audit En apprentissage ou à distance	3500	2500
INTEC	MR05100B	2	Master Droit, économie et gestion mention Comptabilité - Contrôle - Audit En apprentissage ou à distance	1950	1500
INTEC	MR05100B	2	Master Droit, économie et gestion mention Comptabilité - Contrôle - Audit En apprentissage ou à distance	1950	1500
INTEC	TEC111	1	Fondamentaux du droit	1200	810
INTEC	TEC111	1	Fondamentaux du droit	780	570
INTEC	TEC111	1	Fondamentaux du droit	620	450
INTEC	TEC111	1	Fondamentaux du droit	480	310
INTEC	TEC111	1	Fondamentaux du droit	420	260
INTEC	TEC111	1	Fondamentaux du droit	360	-
INTEC	TEC112	1	Droit des sociétés et des groupements d'affaires	1200	810
INTEC	TEC112	1	Droit des sociétés et des groupements d'affaires	780	570
INTEC	TEC112	1	Droit des sociétés et des groupements d'affaires	620	450
INTEC	TEC112	1	Droit des sociétés et des groupements d'affaires	480	310
INTEC	TEC112	1	Droit des sociétés et des groupements d'affaires	420	260
INTEC	TEC112	1	Droit des sociétés et des groupements d'affaires	360	-
INTEC	TEC113	1	Droit social	1200	810
INTEC	TEC113	1	Droit social	780	570

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
INTEC	TEC113	1	Droit social	620	450
INTEC	TEC113	1	Droit social	480	310
INTEC	TEC113	1	Droit social	420	260
INTEC	TEC113	1	Droit social	360	-
INTEC	TEC114	1	Droit fiscal	1200	810
INTEC	TEC114	1	Droit fiscal	780	570
INTEC	TEC114	1	Droit fiscal	620	450
INTEC	TEC114	1	Droit fiscal	480	310
INTEC	TEC114	1	Droit fiscal	420	260
INTEC	TEC114	1	Droit fiscal	360	-
INTEC	TEC115	1	Économie contemporaine	1200	810
INTEC	TEC115	1	Économie contemporaine	780	570
INTEC	TEC115	1	Économie contemporaine	620	450
INTEC	TEC115	1	Économie contemporaine	480	310
INTEC	TEC115	1	Économie contemporaine	420	260
INTEC	TEC115	1	Économie contemporaine	360	-
INTEC	TEC116	1	Finance d'entreprise	1200	810
INTEC	TEC116	1	Finance d'entreprise	780	570
INTEC	TEC116	1	Finance d'entreprise	620	450
INTEC	TEC116	1	Finance d'entreprise	480	310
INTEC	TEC116	1	Finance d'entreprise	420	260
INTEC	TEC116	1	Finance d'entreprise	360	-

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
INTEC	TEC117	1	Management	1200	810
INTEC	TEC117	1	Management	780	570
INTEC	TEC117	1	Management	620	450
INTEC	TEC117	1	Management	480	310
INTEC	TEC117	1	Management	420	260
INTEC	TEC117	1	Management	360	-
INTEC	TEC118	1	Systèmes d'information et de gestion	1200	810
INTEC	TEC118	1	Systèmes d'information et de gestion	780	570
INTEC	TEC118	1	Systèmes d'information et de gestion	620	450
INTEC	TEC118	1	Systèmes d'information et de gestion	480	310
INTEC	TEC118	1	Systèmes d'information et de gestion	420	260
INTEC	TEC118	1	Systèmes d'information et de gestion	360	-
INTEC	TEC119	1	Comptabilité	1200	810
INTEC	TEC119	1	Comptabilité	780	570
INTEC	TEC119	1	Comptabilité	620	450
INTEC	TEC119	1	Comptabilité	480	310
INTEC	TEC119	1	Comptabilité	420	260
INTEC	TEC119	1	Comptabilité	360	-
INTEC	TEC120	1	Comptabilité approfondie	1200	810
INTEC	TEC120	1	Comptabilité approfondie	780	570
INTEC	TEC120	1	Comptabilité approfondie	620	450
INTEC	TEC120	1	Comptabilité approfondie	480	310

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
INTEC	TEC120	1	Comptabilité approfondie	420	260
INTEC	TEC120	1	Comptabilité approfondie	360	-
INTEC	TEC121	1	Contrôle de gestion	1200	810
INTEC	TEC121	1	Contrôle de gestion	780	570
INTEC	TEC121	1	Contrôle de gestion	620	450
INTEC	TEC121	1	Contrôle de gestion	480	310
INTEC	TEC121	1	Contrôle de gestion	420	260
INTEC	TEC121	1	Contrôle de gestion	360	-
INTEC	TEC122	1	Anglais des affaires	1200	810
INTEC	TEC122	1	Anglais des affaires	780	570
INTEC	TEC122	1	Anglais des affaires	620	450
INTEC	TEC122	1	Anglais des affaires	480	310
INTEC	TEC122	1	Anglais des affaires	420	260
INTEC	TEC122	1	Anglais des affaires	360	-
INTEC	TEC123	1	Communication professionnelle	1200	810
INTEC	TEC123	1	Communication professionnelle	780	570
INTEC	TEC123	1	Communication professionnelle	620	450
INTEC	TEC123	1	Communication professionnelle	480	310
INTEC	TEC123	1	Communication professionnelle	420	260
INTEC	TEC123	1	Communication professionnelle	360	-
INTEC	TEC211	1	Gestion juridique, fiscale et sociale	1340	860
INTEC	TEC211	1	Gestion juridique, fiscale et sociale	840	620

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
INTEC	TEC211	1	Gestion juridique, fiscale et sociale	670	500
INTEC	TEC211	1	Gestion juridique, fiscale et sociale	500	330
INTEC	TEC211	1	Gestion juridique, fiscale et sociale	440	280
INTEC	TEC212	1	Finance	1340	860
INTEC	TEC212	1	Finance	840	620
INTEC	TEC212	1	Finance	670	500
INTEC	TEC212	1	Finance	500	330
INTEC	TEC212	1	Finance	440	280
INTEC	TEC213	1	Management et contrôle de gestion	1340	860
INTEC	TEC213	1	Management et contrôle de gestion	840	620
INTEC	TEC213	1	Management et contrôle de gestion	670	500
INTEC	TEC213	1	Management et contrôle de gestion	500	330
INTEC	TEC213	1	Management et contrôle de gestion	440	280
INTEC	TEC214	1	Comptabilité et audit	1340	860
INTEC	TEC214	1	Comptabilité et audit	840	620
INTEC	TEC214	1	Comptabilité et audit	670	500
INTEC	TEC214	1	Comptabilité et audit	500	330
INTEC	TEC214	1	Comptabilité et audit	440	280
INTEC	TEC215	1	Management des systèmes d'information	840	620
INTEC	TEC215	1	Management des systèmes d'information	670	500
INTEC	TEC215	1	Management des systèmes d'information	500	330
INTEC	TEC215	1	Management des systèmes d'information	440	280

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
INTEC	TEC217	1	Mémoire professionnel	720	510
INTEC	TEC217	1	Mémoire professionnel	620	420
INTEC	TEC217	1	Mémoire professionnel	500	330
INTEC	TEC217	1	Mémoire professionnel	440	280
INTEC	TEC218	1	Anglais des affaires	840	620
INTEC	TEC218	1	Anglais des affaires	670	500
INTEC	TEC218	1	Anglais des affaires	500	330
INTEC	TEC218	1	Anglais des affaires	440	280
INTEC	TEC281	1	Séminaire de révisions à l'épreuve 1 du DSCG	700	500
INTEC	TEC284	1	Séminaire de révisions à l'épreuve 4 du DSCG	700	500
INTEC	TEC291	1	Séminaire de révisions à l'épreuve 1 du DSCG	700	250
INTEC	TEC294	1	Séminaire de révisions à l'épreuve 4 du DSCG	700	250
INTEC	TEC431	1	Comptabilité approfondie S1	350	300
INTEC	TEC431	1	Comptabilité approfondie S1	260	165
INTEC	TEC432	1	Droit des sociétés S1	350	300
INTEC	TEC432	1	Droit des sociétés S1	260	165
INTEC	TEC433	1	Contrôle de gestion S1	350	300
INTEC	TEC433	1	Contrôle de gestion S1	260	165
INTEC	TEC434	1	Management S1	350	300
INTEC	TEC434	1	Management S1	260	165
INTEC	TEC435	1	Finance d'entreprise S1	350	300
INTEC	TEC435	1	Finance d'entreprise S1	260	165

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
INTEC	TEC436	1	Droit fiscal approfondi S1	350	300
INTEC	TEC436	1	Droit fiscal approfondi S1	260	165
INTEC	TEC437	1	Droit du travail S1	350	300
INTEC	TEC437	1	Droit du travail S1	260	165
INTEC	TEC438	1	Anglais des affaires S1	350	300
INTEC	TEC438	1	Anglais des affaires S1	260	165
INTEC	TEC439	1	Agrément du sujet du mémoire de licence CCA	350	300
INTEC	TEC439	1	Agrément du sujet du mémoire de licence CCA	260	165
INTEC	TEC441	1	Comptabilité approfondie S2	350	300
INTEC	TEC441	1	Comptabilité approfondie S2	260	165
INTEC	TEC442	1	Droit des sociétés S2	350	300
INTEC	TEC442	1	Droit des sociétés S2	260	165
INTEC	TEC443	1	Contrôle de gestion S2	350	300
INTEC	TEC443	1	Contrôle de gestion S2	260	165
INTEC	TEC444	1	Management S2	350	300
INTEC	TEC444	1	Management S2	260	165
INTEC	TEC445	1	Finance d'entreprises S2	350	300
INTEC	TEC445	1	Finance d'entreprises S2	260	165
INTEC	TEC446	1	Droit fiscal approfondi S2	350	300
INTEC	TEC446	1	Droit fiscal approfondi S2	260	165
INTEC	TEC447	1	Droit du travail S2	350	300
INTEC	TEC447	1	Droit du travail S2	260	165

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
INTEC	TEC448	1	Anglais des affaires S2	350	300
INTEC	TEC448	1	Anglais des affaires S2	260	165
INTEC	TEC449	1	Rédaction et soutenance du mémoire de Licence 3 CCA	350	300
INTEC	TEC449	1	Rédaction et soutenance du mémoire de Licence 3 CCA	260	165
INTEC	TEC531	1	Gestion juridique, fiscale et sociale S1	550	450
INTEC	TEC531	1	Gestion juridique, fiscale et sociale S1	450	350
INTEC	TEC531	1	Gestion juridique, fiscale et sociale S1	300	180
INTEC	TEC532	1	Finance S1	550	450
INTEC	TEC532	1	Finance S1	450	350
INTEC	TEC532	1	Finance S1	300	180
INTEC	TEC533	1	Management et contrôle de gestion S1	550	450
INTEC	TEC533	1	Management et contrôle de gestion S1	450	350
INTEC	TEC533	1	Management et contrôle de gestion S1	300	180
INTEC	TEC534	1	Comptabilité et audit S1	550	450
INTEC	TEC534	1	Comptabilité et audit S1	450	350
INTEC	TEC534	1	Comptabilité et audit S1	300	180
INTEC	TEC535	1	Management des systèmes d'information S1	550	450
INTEC	TEC535	1	Management des systèmes d'information S1	450	350
INTEC	TEC535	1	Management des systèmes d'information S1	300	180
INTEC	TEC536	1	Anglais des affaires S1	550	450
INTEC	TEC536	1	Anglais des affaires S1	450	350
INTEC	TEC536	1	Anglais des affaires S1	300	180

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
INTEC	TEC537	1	Agrément du sujet du mémoire de Master CCA	550	450
INTEC	TEC537	1	Agrément du sujet du mémoire de Master CCA	450	350
INTEC	TEC537	1	Agrément du sujet du mémoire de Master CCA	300	180
INTEC	TEC541	1	Gestion juridique, fiscale et sociale S2	550	450
INTEC	TEC541	1	Gestion juridique, fiscale et sociale S2	450	350
INTEC	TEC541	1	Gestion juridique, fiscale et sociale S2	300	180
INTEC	TEC542	1	Finance S2	550	450
INTEC	TEC542	1	Finance S2	450	350
INTEC	TEC542	1	Finance S2	300	180
INTEC	TEC543	1	Management et contrôle de gestion S2	550	450
INTEC	TEC543	1	Management et contrôle de gestion S2	450	350
INTEC	TEC543	1	Management et contrôle de gestion S2	300	180
INTEC	TEC544	1	Comptabilité et audit S2	550	450
INTEC	TEC544	1	Comptabilité et audit S2	450	350
INTEC	TEC544	1	Comptabilité et audit S2	300	180
INTEC	TEC545	1	Management des systèmes d'information S2	550	450
INTEC	TEC545	1	Management des systèmes d'information S2	450	350
INTEC	TEC545	1	Management des systèmes d'information S2	300	180
INTEC	TEC546	1	Anglais des affaires S2	550	450
INTEC	TEC546	1	Anglais des affaires S2	450	350
INTEC	TEC546	1	Anglais des affaires S2	300	180
INTEC	TEC547	1	Rédaction et soutenance du mémoire de Master CCA	550	450

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
INTEC	TEC547	1	Rédaction et soutenance du mémoire de Master CCA	450	350
INTEC	TEC547	1	Rédaction et soutenance du mémoire de Master CCA	300	180
INTEC	TEC601	1	Épreuves écrites de réglementation professionnelle/déontologie et de révision comptable	1040	860
INTEC	TEC602	1	Préparation à la notice du mémoire	800	620
INTEC	TEC712	1	Audit et contrôle légal des comptes	650	450
INTEC	TEC714	1	Gestion des associations : comptabilité, droit et fiscalité	650	450
INTEC	TEC715	1	Comptabilité internationale	650	450
INTEC	TEC716	1	Gestion comptable et financière des collectivités territoriales	650	450
INTEC	TEC761	1	Audit des systèmes d'information	650	450
INTECHMER	BCH1500A	3	Diplôme d'établissement Océanographe - prospecteur	6300	3150
INTECHMER	BCH1500A	41	Diplôme d'établissement Océanographe - prospecteur	600	300
INTECHMER	BCH1500A	42	Diplôme d'établissement Océanographe - prospecteur	1200	600
INTECHMER	BCH1500A	43	Diplôme d'établissement Océanographe - prospecteur	1800	900
INTECHMER	BCH1500A	44	Diplôme d'établissement Océanographe - prospecteur	2400	1200
INTECHMER	BCH1500A	45	Diplôme d'établissement Océanographe - prospecteur	3000	1500
INTECHMER	BCH1500A	46	Diplôme d'établissement Océanographe - prospecteur	3600	1800
INTECHMER	BCH1500A	47	Diplôme d'établissement Océanographe - prospecteur	4200	2100
INTECHMER	BCH1500A	48	Diplôme d'établissement Océanographe - prospecteur	4800	2400
INTECHMER	BCH1500A	49	Diplôme d'établissement Océanographe - prospecteur	5400	2700
INTECHMER	BCH1500A	50	Diplôme d'établissement Océanographe - prospecteur	6000	3000
INTECHMER	BCH1500A	70	Diplôme d'établissement Océanographe - prospecteur	3280	1640
INTECHMER	DIE4100A	3	Diplôme d'établissement Cadre technique Production et valorisation des ressources marines	6300	3150

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
INTECHMER	DIE4100A	41	Diplôme d'établissement Cadre technique Production et valorisation des ressources marines	600	300
INTECHMER	DIE4100A	42	Diplôme d'établissement Cadre technique Production et valorisation des ressources marines	1200	600
INTECHMER	DIE4100A	43	Diplôme d'établissement Cadre technique Production et valorisation des ressources marines	1800	900
INTECHMER	DIE4100A	44	Diplôme d'établissement Cadre technique Production et valorisation des ressources marines	2400	1200
INTECHMER	DIE4100A	45	Diplôme d'établissement Cadre technique Production et valorisation des ressources marines	3000	1500
INTECHMER	DIE4100A	46	Diplôme d'établissement Cadre technique Production et valorisation des ressources marines	3600	1800
INTECHMER	DIE4100A	47	Diplôme d'établissement Cadre technique Production et valorisation des ressources marines	4200	2100
INTECHMER	DIE4100A	48	Diplôme d'établissement Cadre technique Production et valorisation des ressources marines	4800	2400
INTECHMER	DIE4100A	49	Diplôme d'établissement Cadre technique Production et valorisation des ressources marines	5400	2700
INTECHMER	DIE4100A	50	Diplôme d'établissement Cadre technique Production et valorisation des ressources marines	6000	3000
INTECHMER	DIE4100A	70	Diplôme d'établissement Cadre technique Production et valorisation des ressources marines	3280	1640
INTECHMER	DIE4200A	3	Diplôme d'établissement Cadre technique génie de l'environnement marin	6300	3150
INTECHMER	DIE4200A	41	Diplôme d'établissement Cadre technique génie de l'environnement marin	600	300
INTECHMER	DIE4200A	42	Diplôme d'établissement Cadre technique génie de l'environnement marin	1200	600
INTECHMER	DIE4200A	43	Diplôme d'établissement Cadre technique génie de l'environnement marin	1800	900
INTECHMER	DIE4200A	44	Diplôme d'établissement Cadre technique génie de l'environnement marin	2400	1200
INTECHMER	DIE4200A	45	Diplôme d'établissement Cadre technique génie de l'environnement marin	3000	1500
INTECHMER	DIE4200A	46	Diplôme d'établissement Cadre technique génie de l'environnement marin	3600	1800
INTECHMER	DIE4200A	47	Diplôme d'établissement Cadre technique génie de l'environnement marin	4200	2100
INTECHMER	DIE4200A	48	Diplôme d'établissement Cadre technique génie de l'environnement marin	4800	2400
INTECHMER	DIE4200A	49	Diplôme d'établissement Cadre technique génie de l'environnement marin	5400	2700
INTECHMER	DIE4200A	50	Diplôme d'établissement Cadre technique génie de l'environnement marin	6000	3000

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
INTECHMER	DIE4200A	70	Diplôme d'établissement Cadre technique génie de l'environnement marin	3280	1640
RRVM	BCH3701A	1	Diplôme établissement Bachelor Transitions parcours Gestion	-	4900
RRVM	BCH3702A	1	Diplôme établissement Bachelor Transitions parcours Droit	-	4900
RRVM	BCH3704A	1	Diplôme établissement Bachelor Transitions parcours Informatique	-	4900

Article 9 – Tarif de la micro-certification

Micro-certification 100% à distance : 30 euros de l'heure dans la limite de 30 heures par certification ;

Micro-certification en partie à distance et en présentiel :

- 90 euros de l'heure pour une durée de formation inférieure à 15 heures ;
- 75 euros de l'heure pour une durée de formation supérieure ou égale à 15 heures

A partir de 5 inscrits à une même micro-certification par un même employeur : 10% de remise est attribuée sur la facture globale au financeur.

A partir de 10 inscrits à une même micro-certification par un même employeur : 20% de remise est attribuée sur la facture globale au financeur.

Article 10 - Validité de la présente décision

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 04 FEV. 2025

L'administratrice générale
Pour l'administratrice générale
et par délégation

Florian CAHAGNE
Directeur général des services

Décision n° 2025-42 AG

Proclamation des résultats du premier tour des élections des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers du Conservatoire national des arts et métiers

L'Administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles R. 811-10 à R. 811-42 ;

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ;

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu la décision 2025-31 AG du 5 mars 2025 portant calendrier des opérations électorales relatives à l'élection des membres représentant les usagers de la section disciplinaire du Cnam compétente à l'égard des usagers ;

Vu le procès-verbal du scrutin du 3 avril 2025.

PROCLAME LES RÉSULTATS SUIVANTS :

Pour le collège N° 3 des usagers, sont élus au premier tour de scrutin :

M. Emmanuel FERRAND

Mme Maria KANEKO

M. Justin KERNEIS

Mme Diem Emeraude KIM

M. Olivier MARCANGELI

Mme Marundu MBOUMBA

La présente proclamation des résultats fait l'objet, le jour même de ladite proclamation, d'un affichage sur les panneaux administratifs de l'établissement situés à l'entrée du 292, rue Saint Martin, 75003 PARIS ainsi que d'une diffusion au recueil des actes administratifs du Cnam.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 4 avril 2025

L'Administratrice générale

Pour l'administratrice générale
et par délégation

Florian CAUAGNE

Voies et délais de recours :

Tout électeur ou candidat peut contester les élections.

L'administratrice générale doit être saisie dans le délai de 2 mois suivant l'affichage de la proclamation des résultats de l'élection.

Le tribunal administratif de Paris (7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04) peut ensuite être saisi dans le délai de 2 mois à compter de la décision explicite de rejet de l'administrateur général.

En cas de décision implicite de rejet de l'administratrice générale (absence de réponse pendant 2 mois à compter de la réception de la demande d'annulation, cf. article L. 231-4 du Code des relations entre le public et l'administration), le tribunal administratif doit être saisi dans les 2 mois suivant la naissance de la décision implicite de rejet (cf. article R. 421-2 du Code de justice administrative).

Conservatoire national

des arts et métiers

**Décisions émanant de la direction de l'action régionale
(DIRAR)**

**Note de service de l'administratrice générale
relative aux missions des délégués interrégionaux**

abroge et remplace la note de service de l'administrateur général d'octobre 2018

Les conseillers d'établissement au sens de l'article 26 du décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers sont les délégués interrégionaux, selon l'article 1.4.5 du règlement intérieur du Cnam.

Les délégués interrégionaux sont désignés par l'administratrice générale parmi les enseignants-chercheurs permanents de l'établissement, pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Selon le règlement intérieur du Cnam : « *Les délégués interrégionaux facilitent les échanges entre l'établissement public et les centres associés. Orientés en particulier vers le suivi de l'activité pédagogique des centres, ils sont notamment chargés d'accompagner les directeurs de centre dans la construction et le déploiement de l'offre. Ils veillent au maintien du lien pédagogique avec l'établissement national. Au sein des centres Cnam, ils président par décision de l'administrateur général les jurys de validation permettant la délivrance des attestations, conformément au règlement sur l'organisation des jurys de validation des unités d'enseignement dans les centres Cnam en région qui figure en annexe 8 au présent règlement intérieur. Ils aident à la prise en compte des besoins locaux dans le développement de l'offre de services du Cnam* ».

Au regard des textes précités, il incombe au délégué interrégional :

- d'assurer la présidence des jurys de délivrance des attestations de réussite aux unités d'enseignement (UE) ;
- de veiller à la régularité du déploiement des formations du Cnam (vérification de l'agrément des enseignants, analyse des résultats aux UE). En cas de blocage, l'adjoint de l'administratrice générale chargé des territoires et de l'emploi peut être sollicité ;
- de veiller à ce que tout nouveau projet de formation déployé à l'initiative d'un centre Cnam en région (CCR) respecte les processus et chartes élaborés par la direction nationale des formations (DNF) et la direction de l'action régionale (DirAr) afin d'en favoriser l'ouverture ;
- d'accompagner le directeur ou la directrice de CCR dans sa stratégie de développement ou de maintien de l'offre, afin de répondre au mieux aux besoins des territoires. S'il a connaissance d'éventuelles difficultés financières, il doit en informer la DirAr et, au besoin, l'adjoint de l'administratrice générale chargé des territoires et de l'emploi ;
- de contribuer à la bonne compréhension par l'équipe pédagogique, éventuellement élargie, du fonctionnement de l'établissement public et à la compréhension des modalités de relation entre les CCR et les équipes pédagogiques nationales (EPN) ;
- de contribuer à la résolution des problèmes en lien avec l'ensemble des services supports du



Cnam établissement public et plus particulièrement les EPN, le service d'appui à la formation (SAF) et la DNF.

Pour assurer ces missions, le délégué interrégional devra, pour chaque CCR dont il a la charge :

- assurer quatre présidences de jury par an,
- rencontrer, lors d'une visite sur site, au moins une fois par an ou tous les deux ans pour les CCR établis dans les collectivités d'outre-mer, l'ensemble de l'équipe pédagogique et du personnel du centre,
- avertir la DirAr en cas de dysfonctionnements ; la DirAr rencontrera le bureau de l'association de gestion (AGCnam).

Le délégué interrégional est épaulé au sein de l'établissement national par le comité de pilotage intégré à la DirAr . Ce comité se réunit deux à trois fois par an.

Chaque délégué interrégional est mandaté sur un périmètre d'action comportant deux régions métropolitaines. Deux délégués interrégionaux prendront en charge les territoires ultra-marins.

L'implication de chaque délégué interrégional est reconnue dans la grille du référentiel du Cnam « équivalences horaires » annexée au règlement intérieur de l'établissement (cf. <https://www.cnam.fr/reglement-interieur/> - annexe 12) .

Au titre de ses missions, le délégué bénéficie d'une délégation de signature de l'administratrice générale, couvrant les procès-verbaux de jurys de validation permettant la délivrance des attestations au sein des centres Cnam en région relevant de leur périmètre de compétence. En cas de nécessité liée à une situation locale particulière, il peut bénéficier d'une délégation complémentaire pour la signature de certaines attestations, contrats et conventions concernant un centre Cnam donné (attestations de réussite, attestations de valeur, contrats de formation individuelle, conventions de validation des acquis de l'expérience (VAE), validation des études supérieures (VES), validation des acquis professionnels dans l'enseignement supérieur (VAP85) et bilans de compétences).

Paris, le 11 mars 2025

L'administratrice générale



Bénédicte Fauvarque-Cosson

Annexe 1 - Note juridique (extraits du décret de 1988 et du règlement intérieur sur le réseau)

Annexe 2 - Modalités d'organisation de la validation des notes en régions par les délégués interrégionaux



Annexe 1 - Note juridique
(extraits des décrets n°88-413 et n° 88-108 et
des dispositions du règlement intérieur du Cnam concernant le réseau)

Décret n°88-413 du 22 avril 1988 relatif au Conservatoire national des arts et métiers

Art. 1^{er} : « [...] Le CNAM forme avec les centres associés définis au titre V ci-dessous un réseau à vocation nationale et internationale. [...] »

Art. 6 : « Les centres associés au C.N.A.M. définis au titre V ci-après comprennent les centres régionaux, les centres établis dans les collectivités d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie, et à l'étranger »

Art. 9 : Conseil d'administration du CNAM

« Le conseil d'administration comprend trente et un membres », dont « Deux représentants d'organismes ayant conclu, en vertu de l'article 25, une convention pour la création de centres régionaux, désignés par le collège des représentants de ces organismes » et « Deux représentants élus des directeurs de centre associé ».

Art. 12 : Conseil scientifique du CNAM

« Le conseil scientifique comprend vingt-neuf membres, qui élisent parmi eux un président : / 1° Dix-neuf représentants élus : / e) Un représentant des centres associés désigné dans des conditions fixées par le règlement intérieur ; »

[cf. point 3.3.1. du RI, p. 20 ; « Le représentant des centres associés est un directeur de centre Cnam désigné par ceux-ci après un appel à candidatures au sein de cette population. »]

Art. 12-1 : Conseil de formation du CNAM

« Le conseil des formations comprend vingt-neuf membres, qui élisent parmi eux un président : / 2° Six représentants des centres associés désignés dans les conditions fixées par le règlement intérieur ; »

[cf. point 3.3.1, p. 21 : « Les représentants des centres associés sont des directeurs de centre, des personnels de centre ou des enseignants-chercheurs ou enseignants désignés sur proposition de l'administrateur général ou des membres du conseil. »]

Art. 19 : l'administrateur général

« L'administrateur général peut déléguer sa signature au directeur général des services et, pour les compétences prévues aux 4° et 6° de l'article 26, aux directeurs des centres associés. Il peut également déléguer sa signature aux agents de catégorie A pour l'exercice de leurs missions. »

Titre V – Le réseau CNAM (articles 25 à 26)

Art. 25 : Centres associés

« Les centres associés ont pour mission principale de dispenser des enseignements conduisant à la délivrance de diplômes par le C.N.A.M. Ils forment avec le C.N.A.M. un réseau qui garantit aux élèves une homogénéité de formation et assure la continuité des études en cas de mobilité professionnelle. / Ces centres sont créés par des conventions conclues avec des organismes publics ou des organismes privés sans but lucratif, français ou étrangers. / Les centres associés peuvent comporter un ou plusieurs centres d'enseignement. »

Art. 26 : Tutelle du CNAM sur les centres associés

« Le C.N.A.M. assure une mission de tutelle pédagogique, d'assistance technique, de coordination et de contrôle de l'activité des centres associés. A ce titre, l'administrateur général du C.N.A.M. exerce les compétences suivantes :

3



Conservatoire national

des arts et métiers

1° Il fixe les conditions dans lesquelles les enseignements sont organisés, dispensés et sanctionnés, conformément à la réglementation en vigueur, dans le cadre des orientations définies par le conseil des formations ; / 2° Il veille à la cohérence et à l'harmonisation du contenu et du niveau des enseignements entre les divers centres associés et le C.N.A.M. ; / 3° Il nomme les directeurs des centres associés conformément aux dispositions de la convention relative au centre concerné ; / 4° Il agréé les enseignants dans les conditions fixées par le règlement intérieur du C.N.A.M. ; / 5° Il désigne les conseillers de l'établissement chargés d'assurer une liaison permanente entre les centres associés et l'établissement public dans les conditions fixées par le règlement intérieur ; / 6° Il délivre les attestations de valeur et les diplômes sur proposition des jurys.

L'administrateur général du C.N.A.M. adresse chaque année au ministre chargé de l'enseignement supérieur un rapport sur le fonctionnement et les activités des centres associés après avis du conseil des formations et du conseil d'administration. »

Décret n° 89-108 du 20 février 1989 relatif aux centres régionaux du CNAM

Art. 2 : « Les centres régionaux du C.N.A.M. sont des centres d'enseignement public qui participent au développement de la formation professionnelle supérieure au niveau régional. / L'Etat et les régions exercent sur les activités des centres régionaux les compétences respectives qui leur sont dévolues par la loi. / Le C.N.A.M. assure la cohérence du réseau des centres régionaux et exerce les missions et les compétences définies à l'article 26 du décret n° 88-413 du 22 avril 1988 susvisé. »

Art. 4 : « Les centres régionaux sont gérés soit par un établissement public d'enseignement, soit par un autre organisme public, soit par un organisme privé sans but lucratif ayant passé avec le Conservatoire national des arts et métiers la convention prévue à l'article 25 du décret n° 88-413 du 22 avril 1988 susvisé. / Dans le cas où un centre régional est géré par un organisme sans but lucratif créé à cette fin, les établissements publics d'enseignement et les autres partenaires concourant notablement à l'activité d'enseignement du centre sont associés au fonctionnement dudit organisme. »

Art. 6 : Objet de la convention

« Cette convention définit notamment :

1° Les objectifs de formation du centre régional ;

2° L'organisation, les conditions de fonctionnement du centre régional et en particulier les modes de collaboration avec les établissements et organismes concourant aux activités d'enseignement ;

3° Les compétences du directeur ;

4° Les modalités du contrôle scientifique et pédagogique assuré par le C.N.A.M. et les contributions respectives du centre régional et du C.N.A.M. pour la réalisation de ce contrôle ;

5° Les modalités applicables en cas de dissolution du centre régional.

Les conditions d'utilisation par un centre régional de moyens en personnels, services, locaux et matériels apportés par un organisme public ou privé sont fixées par convention particulière avec l'organisme gestionnaire. »

Art. 7 : le directeur du centre régional

« Chaque centre régional est dirigé par un directeur nommé par l'administrateur général du C.N.A.M., après accord du recteur de région académique et conformément aux stipulations de la convention créant le centre. / Les directeurs des centres régionaux sont choisis parmi les personnes ayant vocation à enseigner dans ces centres. Ils participent à la coordination des activités de formation permanente des établissements d'enseignement supérieur, conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n° 85-1118 du 18 octobre 1985 susvisé. »

4



Conservatoire national

des arts et métiers

Règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers**Art. 1^{er} : Structuration du CNAM****« 1.4.2. Centres associés**

Les centres associés au Cnam comprennent les centres régionaux situés en métropole et dans les départements et régions d'outre-mer, les centres situés en Polynésie française, dans les autres collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, ainsi que les centres à l'étranger.

Les centres régionaux et les centres établis dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie ont appelés « centres Cnam en région » (CCR).

Un centre associé est un centre d'enseignement public ayant pour mission principale de dispenser des enseignements conduisant à la délivrance de diplômes par le Cnam.

Il représente l'établissement sur le territoire considéré, notamment auprès de l'Etat et des collectivités territoriales. Il y regroupe l'offre de formation et de services du Cnam.

« 1.4.3. Création et mode de gestion des centres associés

Ces centres sont créés par des conventions conclues avec des organismes publics ou des organismes privés sans but lucratif, français ou étrangers.

Les centres associés peuvent comporter un ou plusieurs centres d'enseignement.

La convention créant un centre associé est, sauf situation particulière, conforme à la convention type figurant en annexe 5 au présent règlement intérieur.

Lorsque l'organisme gestionnaire du centre Cnam en région est une association loi de 1901, les statuts de celle-ci doivent être mis en conformité avec les statuts types figurant en annexe 6 au présent règlement intérieur. »

« 1.4.4. Directeur de centre associé

Le directeur d'un centre associé est le représentant du Cnam dans le territoire d'exercice du centre. Il est nommé par l'administrateur général du Cnam conformément aux dispositions du décret n° 89-108 modifié du 20 février 1989 relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers.

Le directeur du centre associé peut être salarié par l'établissement public dans les conditions fixées par la convention de création du centre. Il est alors mis à disposition du centre associé par une convention signée avec l'organisme de gestion, dans le respect de la réglementation applicable.

Le directeur du centre associé peut recevoir délégation de signature de l'administrateur général pour les affaires relevant de sa compétence.

Chaque directeur de centre associé transmet annuellement à l'administrateur général un rapport sur le fonctionnement et les activités du Centre associé. Ce rapport est tenu à la disposition des conseils statutaires de l'établissement par la direction en charge de l'animation du réseau. »

« 1.4.5. Déploiement de l'offre

Pour répondre aux besoins économiques et sociaux des territoires, le centre associé propose les formations (certificats, titres, diplômes...) et services du Cnam dans le respect des règles et procédures posées par l'établissement public.

Seul l'établissement public délivre les diplômes. [...]

A l'exception des enseignants permanents de l'établissement public, les enseignants sont agréés par l'administrateur général sur proposition du directeur du centre associé, conformément au règlement de gestion des agréments qui figure en annexe 7 au présent règlement intérieur. Cet agrément est préalable



à l'embauche et il est accordé pour la durée de l'année universitaire. [...]

Les conseillers de l'établissement au sens de l'article 26 du décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié, également appelés, selon le cas, « délégués interrégionaux » ou « délégués internationaux », sont désignés par l'administrateur général parmi les enseignants-chercheurs permanents de l'établissement.

Les délégués interrégionaux facilitent les échanges entre l'établissement public et les centres associés. Orientés en particulier vers le suivi de l'activité pédagogique des centres, ils sont notamment chargés d'accompagner les directeurs de centre dans la construction et le déploiement de l'offre. Ils veillent au maintien du lien pédagogique avec l'établissement national. Au sein des centres Cnam, ils président par décision de l'administrateur général les jurys de validation permettant la délivrance des attestations, conformément au règlement sur l'organisation des jurys de validation des unités d'enseignement dans les centres Cnam en région qui figure en annexe 8 au présent règlement intérieur. Ils aident à la prise en compte des besoins locaux dans le développement de l'offre de services du Cnam.

Les délégués internationaux facilitent les échanges entre l'établissement public et les centres à l'étranger. Ils peuvent aussi exercer une mission de prospection de nouveaux partenaires à l'étranger, à la demande de l'administrateur général. Orientés en particulier vers le suivi de l'activité pédagogique des centres, ils sont notamment chargés d'accompagner les directeurs de centre dans la construction et le déploiement de l'offre. Ils veillent au maintien du lien pédagogique avec l'établissement national.

L'administrateur général peut, par ailleurs, désigner, parmi les enseignants-chercheurs permanents ou les personnels BIATSS de l'établissement, des chargés de mission internationaux afin de réaliser une prospection de partenaires et de dispositifs dans des pays déterminés. »

Annexe 5 du règlement intérieur – Convention type CNAM – CCR

Art. 2 – Gouvernance

« [...] Le Cnam exerce sur le centre régional une tutelle selon les modalités définies à l'article 4 ci-après. »

Art. 3 – Tutelle du CNAM

Reproduction de l'article 23 du décret 88-413

Art. 4 – Directeur régional du CNAM

« Le directeur régional est responsable du développement et de la mise en œuvre des missions et des actions définies par le Cnam, telles qu'elles figurent sur sa fiche de poste. [...] »

Article 4.1. – Désignation et statut

Le directeur régional est nommé pour une durée maximale de cinq ans, renouvelable, par l'administrateur général du Cnam, après accord du recteur de région académique.

Le directeur régional peut être un personnel du Cnam ou d'une autre structure, mis à la disposition du centre Cnam pendant la durée de ses fonctions. L'organisme de gestion rembourse, le cas échéant, sa rémunération au Cnam. Le cas échéant, les modalités de la mise à disposition sont précisées dans une convention spécifique.

Le directeur régional est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de l'organisme de gestion et sous l'autorité fonctionnelle de l'administrateur général du Cnam pour l'ensemble des activités relevant de la tutelle du Cnam. Dans le cas d'une mise à disposition par le Cnam ou une autre structure, la gestion de carrière et l'autorité disciplinaire sont assurées par l'administration d'origine. [...] »

« Article 4.2. – Fonctions et compétences

Le directeur régional exerce les fonctions et compétences définies dans les articles ci-après. [...]



Article 4.2.1. – Coordination et représentation du Cnam dans la région

Le directeur régional veille à la bonne coordination de l'ensemble des activités du Cnam et représente ce dernier dans la région.

Il établit, pour le compte du Cnam, les contacts nécessaires avec les autorités régionales et les organismes concernés par le développement régional.

Le directeur régional développe les collaborations nécessaires entre le centre Cnam et les établissements d'enseignement supérieur et toute autre structure pouvant concourir à l'accomplissement des missions du Cnam. Cette collaboration peut, notamment, avoir pour objet la mise en œuvre d'actions communes, de dispositifs contractuels définissant les conditions de co-organisation de formations ayant pour support une certification portée par le Cnam et comportant, selon les cas, un partage ou une mutualisation de ressources pédagogiques, humaines ou matérielles.

Le directeur régional peut recevoir délégation de signature du responsable de l'organisme de gestion pour la conclusion des contrats et conventions concernant l'activité du centre régional.

Article 4.2.2. – Gestion des activités pédagogiques du centre Cnam

Le directeur régional établit le programme des actions de formation continue du centre Cnam.

Le directeur régional assure le développement, le déploiement et la mise en œuvre des formations du Cnam et de toute autre action portée dans le cadre des missions du centre Cnam.

Il peut bénéficier à ce titre d'une délégation de signature de l'administrateur général conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°88-413 susvisé.

Le directeur régional présente à l'administrateur général, ou le cas échéant à son représentant, un rapport annuel détaillé sur l'ensemble des activités du centre Cnam lors d'une conférence annuelle. Il répond aux différentes enquêtes ou demandes d'information du Cnam et des organismes partenaires.

Article 4.2.3. – Règlement intérieur du centre Cnam

Le directeur régional établit le règlement intérieur du centre Cnam ou l'ensemble des documents qui en tient lieu et ce, dans le respect de l'ensemble de la réglementation des formations et des examens en vigueur, notamment du règlement national des examens. Il soumet à la validation de l'administrateur général les dispositions du règlement intérieur relevant des attributions du Cnam. Le projet de règlement est ensuite soumis pour approbation au conseil d'administration de l'organisme de gestion.

Article 4.2.4. – Gestion des ressources humaines

Le directeur régional assure la gestion des ressources humaines du centre Cnam. A ce titre, notamment:

- il peut recevoir délégation du responsable de l'organisme de gestion pour exercer l'autorité de l'employeur sur l'ensemble des personnels du centre Cnam ;
- il peut recevoir délégation pour signer les contrats de travail des enseignants et, peut recevoir délégation, le cas échéant, pour signer ceux des autres personnels ;
- il représente l'organisme de gestion au sein des instances représentatives du personnel ;
- il propose à l'organisme de gestion le recrutement des personnels administratifs et techniques, contractuels ou vacataires ;
- il propose à l'organisme de gestion le recrutement des personnels enseignants vacataires, conformément à la réglementation relative aux agréments, en vigueur au Cnam ;
- tout recrutement effectué à l'initiative d'autres personnes que le directeur régional est subordonné à l'accord préalable de ce dernier ;



- le directeur du centre Cnam propose à l'organe délibérant, qui en décide, le montant des salaires et indemnités des personnels salariés du centre ;

- le directeur régional organise les élections relatives aux instances représentatives du personnel et garantit le bon fonctionnement de ces dernières.

Article 6. – Gestion budgétaire et comptable

Le responsable de l'organisme de gestion est l'ordonnateur du budget du centre Cnam.

Il peut accorder au directeur régional une délégation permanente de signature pour les opérations postales et bancaires sur tous comptes ouverts au nom du centre Cnam et de son organisme de gestion.

Le directeur régional, pour sa part :

- prépare le budget du centre Cnam pour l'année civile pour le compte du responsable de l'organisme de gestion et le soumet à l'organe délibérant de ce dernier;

- suit l'exécution du budget et en rend compte à l'administrateur général du Cnam ou son représentant;

- prépare les conventions particulières prévues au dernier alinéa de l'article 6 du décret n°89-108 susvisé.

L'organe délibérant compétent de l'organisme de gestion [à adapter en fonction de l'organisme de gestion] approuve les comptes et adopte le budget du centre Cnam.

Article 8. – Tarification et flux financiers

Le centre régional est tenu de respecter la structure tarifaire nationale du Cnam.

Il participe financièrement aux charges de fonctionnement du réseau, selon les modalités fixées par le conseil d'administration du Cnam.

Il participe au financement d'opérations entraînant des charges spécifiques, selon des modalités à définir par des conventions particulières.

Un bilan des flux financiers entre le centre Cnam et le Cnam est présenté chaque année au conseil d'administration du Cnam.

Conformément au règlement n° 99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la réglementation comptable modifié le 12 décembre 2002, le Cnam est l'entité chargée d'établir les comptes combinés. Sa désignation, parmi les entités de l'ensemble de tête de combinaison, fait l'objet d'une convention écrite entre tous les organismes/associations de gestion constitutives de cet ensemble.

Article 9. – Durée

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction. Elle prend effet à compter de son approbation par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par l'administrateur général du Cnam.

Chacune des parties peut renoncer à la tacite reconduction, en notifiant à l'autre partie son intention de mettre fin à la convention au moins six mois avant chaque échéance quinquennale.

Annexe 6 du règlement intérieur – Statuts types d'une association de gestion du CNAM en région

« Article 6. – L'assemblée générale

Article 6.1. – Règles communes aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

L'assemblée générale est composée de tous les membres de l'Association. Chacun dispose d'une voix

8



Conservatoire national

des arts et métiers

délibérative.

Les procurations sont admises. Chaque membre peut être porteur de deux procurations au plus.

Le président fixe l'ordre du jour des réunions. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les questions inscrites à son ordre du jour.

Le directeur régional, un représentant élu du personnel administratif et technique et un représentant élu du personnel enseignant de l'Association participent, avec voix consultative, aux réunions de l'assemblée générale.

Le président peut inviter à assister aux réunions de l'assemblée générale, sans voix délibérative, toute personne susceptible d'apporter un éclairage à ses débats ou dont la présence présente un intérêt pour l'Association.

Article 7 – Le conseil d'administration

7.2. – Compétences

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'Association dans les limites de ses statuts et dans le cadre des délibérations adoptées par l'assemblée générale. Il peut autoriser tous les actes et opérations permis à l'Association et qui ne sont pas réservés aux assemblées générales ordinaire ou extraordinaire.

Il arrête le budget et les comptes annuels de l'Association et les soumet pour approbation à l'assemblée générale ordinaire, valide les rapports (moral et financier ou d'activité), définit les principales orientations de l'Association, autorise le président à agir en justice, prend des décisions relatives à la gestion et à la conservation du patrimoine de l'Association, et particulièrement, celles relatives à l'emploi des fonds, à la prise de bail des locaux nécessaires à l'activité de l'Association et à la gestion du personnel. Il adopte, le cas échéant, le règlement intérieur de l'Association sur proposition du bureau. Il est consulté sur le règlement intérieur du centre Cnam rédigé par le directeur régional.

Le conseil d'administration peut s'appuyer, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, sur un comité d'orientation régional créé par le directeur du centre Cnam.

Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses compétences au président de l'Association, à l'exception de celles indiquées dans le deuxième paragraphe du présent article et qui demeurent de sa compétence exclusive.

7.3. – Réunions

Le conseil d'administration se réunit autant que de besoin et au moins deux fois par an, sur convocation du président de l'Association, de sa propre initiative ou à la demande écrite de la moitié de ses membres ou bien à la demande de l'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers. Le président peut décider d'organiser les réunions du conseil d'administration à distance, en utilisant les technologies de la communication tels que l'audioconférence ou la visioconférence.

Article 8 – Le Bureau

Article 8.1. – Composition et mandat

Le conseil d'administration élit en son sein un bureau composé d'un président, d'un ou de plusieurs viceprésidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Le président est issu du collège des organisations socioprofessionnelles.

Le bureau peut être complété par la désignation d'un secrétaire-adjoint et d'un trésorier-adjoint.

Les fonctions de membre élu du bureau sont incompatibles avec le statut de salarié permanent du Conservatoire national des arts et métiers ou d'une Association de gestion du Conservatoire national des arts et métiers. Elles sont bénévoles.



Les fonctions de président et de trésorier ne sont pas cumulables. Le mandat des membres du bureau est de trois ans renouvelable.

Le directeur du centre Cnam participe aux réunions du bureau de l'Association. Le bureau peut inviter ponctuellement toute personne de son choix pour une mission précise.

Il est procédé au remplacement des membres du bureau démissionnaires ou ayant perdu la qualité pour laquelle ils y siégeaient, suivant les mêmes modalités que la désignation initiale et pour la durée du mandat restant à accomplir.

Article 8.2. – Compétences et fonctionnement

Le bureau assure la gestion courante de l'Association. Il prépare les travaux du conseil d'administration, exécute les décisions du conseil d'administration et prépare l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Il se réunit aussi souvent que cela est nécessaire, sur convocation du président. Il est tenu procès-verbal des réunions.

Le bureau rend compte de son activité au conseil d'administration.

Article 8.3. – Le président

Le président de l'Association signe tous les contrats et conventions au nom de l'Association. Il ordonne les dépenses. Il recrute et licencie le personnel de l'Association. Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et en justice.

Il agit en justice au nom de l'Association sur mandat exprès du conseil d'administration.

Le président rédige le rapport de gestion et le soumet à la validation du conseil d'administration avant présentation à l'assemblée générale.

Il délègue sa signature au directeur du centre Cnam dans les conditions prévues par la convention conclue avec l'établissement public Conservatoire national des arts et métiers.

Article 9 – Personnels

« Article 9.2. – Le directeur du Centre Cnam

Le directeur du centre Cnam est nommé par l'administrateur général du Cnam. Il est placé sous l'autorité hiérarchique du président de l'Association et sous l'autorité fonctionnelle de l'administrateur général du Cnam dans l'exercice des activités relevant de la tutelle du Cnam.

Il reçoit délégation permanente du bureau pour les affaires administratives et de gestion de l'Association et du président de l'Association pour la gestion des ressources humaines.

Ses missions et les conditions de sa délégation de gestion sont régies par la convention portant création du centre Cnam, conclue entre l'Association et le Conservatoire national des arts et métiers. »



Annexe 2 - Modalités d'organisation de la validation des notes en régions par les délégués interrégionaux

Cadre réglementaire

L'organisation des jurys de délivrance d'attestations de réussite aux unités d'enseignements (UE) dans les Centres Cnam en région sont décrites à l'annexe 8 du règlement intérieur du Cnam, à laquelle il convient de se reporter.

Cette annexe à la présente note la complète.

Rencontres pédagogiques pour organiser les jurys

Pour faciliter la réalisation des missions des délégués interrégionaux, en particulier des jurys de validation des UE, la direction de l'Action Régionale préconise de fixer au moins 2 rencontres pédagogiques par an entre le délégué interrégional et chacun des centres dont il est responsable.

En cas de besoin, des jurys exceptionnels peuvent être planifiés à.

La liste des documents liés à l'organisation des jurys est précisée dans l'annexe 8 précitée.

Validation des notes

La validation de la note obtenue est soumise au processus suivant :

- confirmation de la note par le directeur du CCR
- validation définitive par le délégué interrégional ou la commission pédagogique d'alternance présidée par un enseignant-chercheur du Cnam.

En cas de déploiement d'une formation en alternance, le délégué interrégional doit en être informé.

Documents liés à la validation des notes

Pour fluidifier les circuits de validation, le délégué interrégional ou le président (enseignant-chercheur du Cnam) de la commission pédagogique d'alternance ont la possibilité de signer la première page d'un ensemble de documents intitulé « Procès-Verbal Résumé », comportant la mention suivante : « *Par la présente, le délégué interrégional/président de la commission pédagogique d'alternance [à adapter selon le cas] atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des informations figurant dans les documents annexés.* ».

Verrouillage des notes en CCR

A l'issue des jurys de délivrance d'attestation de réussite aux UE, les notes sont déclarées définitives. Elles sont verrouillées par les personnels des CCR disposant des droits ad hoc sur l'application de gestion de scolarité du CCR (Gescicc@ ou toute autre application connue de l'établissement public, alimentant le SIAP).

En cas de demande de correction, le CCR devra saisir le délégué interrégional qui émettra un avis sur cette demande. Si l'avis est favorable, la note est modifiée par les personnels disposant des

11



Conservatoire national

des arts et métiers

droits ad hoc sur l'application de gestion de scolarité du CCR (Gescicc@ ou toute autre application connue de l'établissement public, alimentant le SIAP).

Consolidation nationale des notes

Une fois saisies et entérinées, les notes sont consolidées au niveau national sur le SIAP. Cette consolidation nationale permet de générer un relevé de notes national et contribue à l'automatisation de la diplomation.



Note de service DirAR relative aux agréments

1. Références réglementaires

Décret n°88-413 du 22 avril 1988 relatif au Conservatoire national des arts et métiers – article 26
Règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers – article 1.4.5 et Annexe 7 « Règlement de gestion des agréments »

2. Introduction

La présente note de service précise les modalités pratiques de mise en œuvre du « règlement de gestion des agréments » figurant en annexe 7 du règlement intérieur du Cnam. Elle fixe, notamment, les délais réglementaires et les pièces à fournir pour l'examen des dossiers d'agréments, ainsi que les délais et modalités de recours contre les décisions relatives aux agréments. Elle concourt, en cela, au respect de la démarche qualité de l'établissement.

La direction de l'action régionale et, plus particulièrement, son bureau des agréments, ont la double mission de veiller au respect des procédures et des délais réglementaires et d'accompagner les différents acteurs des centres régionaux et de l'établissement public dans le processus d'agrément.

L'ensemble des opérations à réaliser s'inscrit chaque année dans une perspective de préparation de la rentrée universitaire suivante.

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'Annexe 7 du Règlement intérieur, intitulée « Règlement de gestion des agréments », un centre régional ne peut procéder au recrutement d'un enseignant qu'après la notification de l'agrément concernant ce dernier. Ainsi, nul ne peut délivrer un enseignement au sein d'un centre régional s'il n'a pas été préalablement agréé. Par exception, les intervenants qui effectuent jusqu'à 30% du volume horaire d'une unité d'enseignement (UE) sont dispensés de l'agrément.

3. Délivrance des agréments pour le déploiement d'unités d'enseignement

3.1. Saisie de la demande d'agrément probatoire

Un centre régional peut présenter une seule demande d'agrément probatoire (DAP) par enseignant pour une même UE déployée selon une même modalité (FOAD ou présentiel/hybride).

La demande d'agrément probatoire est saisie via le formulaire ad hoc de l'application ADAGE. Elle peut être déposée tout au long de l'année universitaire et porter soit sur l'année en cours, soit sur l'année suivante.

Pour être enregistrée sur l'année universitaire 2025-2026, **la demande d'agrément probatoire doit être transmise via l'application ADAGE au plus tard le 30 avril 2025**. Toute demande saisie après le 30 avril 2025 est enregistrée sur l'année universitaire 2026-2027.

1



Pièces et informations à fournir avec la demande d'agrément probatoire

Sont obligatoirement joints à la demande d'agrément probatoire :

- le curriculum vitae du candidat au format .pdf ou .doc ; le document doit être à jour et doit correspondre à l'UE demandée ;
- les coordonnées du chargé de recrutement du centre qui présente la demande d'agrément.

3.2. Délai de réponse du responsable national sur la demande d'agrément probatoire

Le responsable national de l'unité concernée **doit émettre un avis sur la demande dans les 28 jours de sa transmission.**

3.3. Avis favorable du responsable national et délivrance de l'agrément probatoire

Lorsque le responsable national émet un avis favorable dans le délai de 28 jours susmentionné, l'administratrice générale délivre à l'enseignant concerné un agrément probatoire d'une année, couvrant l'année universitaire sur laquelle porte la demande.

3.4. Premier avis défavorable du responsable national et période de dialogue

Lorsque le responsable national émet un premier avis défavorable sur un dossier, une période de dialogue s'ouvre entre le centre régional et le responsable national, sur une durée maximale de 21 jours. Pendant celle-ci, les parties prenantes peuvent échanger documents et arguments.

3.5. Refus d'agrément probatoire

À l'expiration de la période de dialogue des 21 jours suivant un premier avis défavorable, en l'absence de deuxième avis du responsable national déposé sur l'application en ligne, le dossier est déclaré infructueux. Un refus d'agrément est alors émis par l'administratrice générale (ou, le cas échéant, par son délégataire).

L'administratrice générale émet également un refus d'agrément en cas de confirmation de l'avis défavorable du responsable national.

Les décisions de refus de l'administratrice générale sont susceptibles d'appel dans **les conditions prévues au point 5 *infra*.**

3.6. Agrément automatique à l'expiration du délai des 28 jours

Lorsque le responsable national n'émet pas d'avis dans le délai de 28 jours indiqué au point 3.2 *supra*, il est délivré à l'enseignant concerné un **agrément provisoire**, assimilé à un agrément probatoire, pour l'année universitaire demandée. En l'absence d'avis défavorable sur le sujet d'examen communiqué à la fin de l'année universitaire en cours (voir point 3.7 *infra*), cet agrément sera automatiquement converti en agrément classique.



Un état récapitulatif des agréments de chaque EPN est communiqué une fois par an au directeur d'Equipe pédagogique nationale. Cet état est également envoyé à la direction nationale des formations.

IMPORTANT

Il est rappelé que les avis automatiques empêchent la réalisation du contrôle qualité dès le début des enseignements. **Il appartient donc à chaque responsable national de répondre dans le délai fixé dans la présente note. En cas de surcharge de travail ne lui permettant pas de traiter une ou plusieurs demandes avant l'expiration du délai de 28 jours, le responsable national est invité à déléguer l'examen du ou des dossiers et l'émission de l'avis à un enseignant de son équipe.** La délégation doit être communiquée au service DNF/SIFA via l'adresse mail sifa.adage@cnam.fr.

3.7. Pièces à fournir annuellement pour les enseignants agréés

Pour tout enseignant agréé, **les centres régionaux doivent déposer sur l'application ADAGE au plus tard le 1^{er} juillet 2025 les pièces suivantes :**

Liste des pièces à déposer pendant l'année d'agrément probatoire

- un descriptif de l'organisation pédagogique prévue pour l'unité d'enseignement,
- une séance de cours au choix dispensée par l'enseignant agréé au cours de l'année probatoire,
- un sujet d'examen réalisé durant l'année en cours ; en cas d'impossibilité de produire un sujet d'examen, le centre régional en explique les raisons dans l'application en ligne.

Liste des pièces à déposer pour tous les agréments en cours

- un sujet d'examen réalisé durant l'année en cours ; en cas d'impossibilité de produire un sujet d'examen, le centre régional en explique les raisons dans l'application en ligne.

3.8. Avis du responsable national sur les agréments en cours

Le responsable national évalue les pièces communiquées afin d'apprécier l'opportunité et les modalités de la reconduction de l'agrément. **Il doit émettre un avis au plus tard le 15 juillet.**

A l'issue de cet examen, le responsable national peut :

- émettre un avis favorable : si l'agrément était probatoire, il est alors converti en agrément classique ; si l'agrément était classique, il est reconduit pour une année ;
- ne pas émettre d'avis dans le délai imparti du 15 juillet : l'avis est alors considéré comme favorable et il entraîne les effets mentionnés ci-dessus (conversion de l'agrément probatoire en agrément classique/reconduction de l'agrément classique) ;
- émettre un avis défavorable lorsqu'il juge les documents non conformes aux attendus pédagogiques : s'ouvre alors une période de dialogue de 21 jours qui peut aboutir à l'une des situations suivantes :
 - o un accord est trouvé et les effets de l'avis favorable opèrent (conversion de l'agrément probatoire en agrément classique/reconduction de l'agrément classique),
 - o l'agrément probatoire (1^{ère} année) est reconduit pour une année (passage en agrément



probatoire 2^{ème} année),

- l'agrément probatoire est supprimé au 1^{er} octobre de l'année civile en cours,
- l'agrément classique est converti en agrément probatoire au 1^{er} octobre de l'année civile en cours.

A défaut de transmission des documents requis dans le délai fixé :

- l'agrément probatoire est supprimé au 1^{er} octobre de l'année civile en cours ;
- l'agrément classique est converti en agrément probatoire à la même date.

L'avis produit ses effets à compter du 1^{er} octobre 2025, rentrée universitaire de l'année civile en cours, à la condition qu'il soit émis au plus tard le 15 juillet 2025.

Le responsable national peut, par ailleurs émettre, en le motivant, un avis défavorable sur un agrément en cours, durant toute l'année universitaire, en cas de non respect, par l'enseignant agréé, de ses recommandations concernant les objectifs de l'UE, le contenu enseigné et l'organisation des enseignements. Cet avis défavorable peut entraîner la suspension, le retrait ou le non renouvellement de l'agrément conformément à l'article 13 du règlement de gestion des agréments.

4. Agrément de validation de l'expérience professionnelle

4.1. Objet de l'agrément

La décision de déploiement d'une unité d'activité (UA) d'expérience professionnelle relève du responsable national de l'unité concernée. L'agrément de validation de l'expérience professionnelle a pour objet d'autoriser des référents pédagogiques locaux appartenant au réseau Cnam à réaliser la validation de l'expérience professionnelle (unités d'activité - UA) à la place du référent pédagogique national. Cette délégation de validation doit être motivée par une situation de surcharge du responsable national rendant difficile le traitement des demandes.

Le centre Cnam qui sollicite l'agrément de validation d'expérience professionnelle est tenu d'indiquer le ou les cursus dans lesquels la validation doit intervenir.

Le référent pédagogique local agréé bénéficie d'un accès à l'application D3 et reçoit, via cette application, les demandes de validation d'UA de sa région.

4.2. Procédure d'agrément pour la validation de l'expérience professionnelle

Le centre régional peut présenter une **demande d'agrément d'un référent pédagogique local pour la validation de l'expérience professionnelle pour l'année universitaire en cours, jusqu'au 30 avril 2025**. La demande est saisie via l'application ADAGE.

Le responsable national de l'unité concernée doit émettre un **avis sur la demande dans les 28 jours de sa transmission**. Si celui-ci n'émet pas d'avis dans ce délai, l'avis est considéré comme favorable et l'agrément est accordé au référent local présenté.



En cas d'avis défavorable du responsable national dans le délai susmentionné, une phase de dialogue de 21 jours s'ouvre, pendant laquelle le responsable national a la faculté d'émettre un second avis. En l'absence de second avis, l'avis défavorable initial est confirmé et l'agrément est refusé par décision de l'administratrice générale.

Pièce à fournir pendant la période d'agrément de validation d'expérience

Le centre régional porteur de l'agrément doit **fournir, au plus tard le 1er juillet 2025, le rapport d'expérience d'un élève** préalablement noté par le référent pédagogique local agréé durant l'année universitaire en cours.

Si le référent pédagogique local agréé n'a pas réalisé de validation de l'expérience professionnelle au cours de l'année universitaire, il l'indique dans le logiciel et est alors dispensé du dépôt du rapport d'expérience susmentionné.

4.3. Annulation d'un agrément et phase de dialogue

Le responsable national peut demander l'annulation de l'agrément d'un référent pédagogique local relatif à l'expérience professionnelle, précédemment accordé. Une phase de dialogue d'une durée maximale de 21 jours s'ouvre, pendant laquelle les parties prenantes peuvent échanger des informations et documents. A l'issue de cette phase de dialogue, le responsable national peut confirmer sa demande d'annulation ou y renoncer. L'annulation est prononcée par décision de l'administratrice générale susceptible de recours.

Le centre régional peut demander l'annulation d'un agrément de validation de l'expérience professionnelle. Cette annulation est accordée de droit par décision de l'administratrice générale, sans démarche ultérieure.

5. Appel des décisions de refus

Toute décision de refus d'agrément, refus de renouvellement d'agrément, d'annulation ou de suppression d'agrément, de suspension d'agrément, de reconduction d'agrément probatoire ou de conversion d'agrément classique en agrément probatoire peut faire l'objet d'un appel devant la commission d'appel.

5.1. Modalités et délai d'appel

Le directeur régional est seul admis à faire appel des décisions susmentionnées.

L'appel est présenté via l'application ADAGE, dans un délai de 14 jours à compter de la date de notification de la décision de l'administratrice générale. Le directeur régional a la faculté de fournir des documents complémentaires aux fins d'examen par la commission.

La commission d'appel statue en dernier ressort dans le délai d'un mois à compter de sa saisine.



5.2. Composition et fonctionnement de la commission d'appel

La commission d'appel est composée des membres suivants :

- deux adjoints de l'administratrice générale,
- la directrice de l'action régionale.

La commission d'appel peut se réunir à distance.

6. **Suspension des délais pendant les périodes de congés**

Tous les délais sont suspendus entre le 19 juillet 2025 et le 31 août 2025 inclus et entre le 15 décembre 2025 et le 5 janvier 2026 inclus.

Paris, le 10 avril 2025

L'administratrice générale



Bénédicte Fauvarque-Cosson



Annexe : récapitulatif des dates clés et des pièces à fournir

30 avril 2025	Date limite de saisie des demandes d'agrément probatoire et de validation de l'expérience professionnelle pour l'année en cours
1er juillet 2025	Date limite de dépôt des pièces requises : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Agréments classiques : <ul style="list-style-type: none"> ✓ sujet d'examen ; ➤ Agréments probatoires : <ul style="list-style-type: none"> ✓ descriptif de l'organisation pédagogique prévue pour l'unité d'enseignement, ✓ séance de cours au choix dispensée par l'enseignant agréé au cours de l'année probatoire, ✓ sujet d'examen. ➤ Agréments de validation de l'expérience professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ✓ rapport d'expérience d'un élève noté par le référent pédagogique local
15 juillet 2025	Date limite d'émission des avis défavorables motivés des responsables nationaux sur les agréments en cours. À défaut de notification d'un avis, l'avis est considéré comme favorable
Du 19 juillet au 31 août 2025	Suspension des délais de traitement des dossiers d'agrément
1 ^{er} octobre 2025	Nouvelle année universitaire 2025-2026
	Changement d'état des agréments selon les avis émis durant l'année
Du 15 décembre 2025 au 5 janvier 2026	Suspension des délais de traitement des dossiers d'agrément

